

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 28 SEPTEMBRE 2009 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(28)

Présidence : Mme Eva Heimgärtner

Présents : 71 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Marie-Christine Dorand
M. Sébastien Dupré
M. Georges Gaillard
M. Lorenzo Laini
Mme Valérie Michel
Mme Catherine Nusbaumer
Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy
Mme Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville

Absent : M. Vincent Jacquat

Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Eva Gerber
M. René Marty
M. Laurent Moschini
M. Laurent Praz
M. Thomas Zwald

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 28 septembre 2009

Ordre du jour

La Présidente salue les membres du Conseil communal et ses collègues du Conseil général, ainsi que les collaborateurs de la Commune, le public présent dans les tribunes et les représentants de la presse. Elle constate que la convocation du 10 septembre 2009, contenant l'ordre du jour de la séance, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Motion d'ordre

M. Rainer Weibel (Verts) propose, au nom de son groupe, le renvoi à la prochaine séance, à savoir celle du 2 novembre 2009, du point 5 de l'ordre du jour "Avenue de la Gare-Sud". Pour quels motifs ? Aujourd'hui, il ne serait en effet possible de traiter que deux des arrêtés du message n° 48. Nous craignons en effet que ce dossier capital pour l'aménagement de la ville ne soit plus analysé de manière cohérente. C'est nécessaire, d'autant plus qu'on a modifié l'ordre d'examen des quatre arrêtés de ce message. Sans cela, nous commencerions par débattre des deux derniers arrêtés ce soir, puis des deux premiers lors de la prochaine séance. Il y a là un vrai problème.

Il est malheureux que pour des raisons tout à fait compréhensibles, la Commission financière n'ait pas pu étudier tous les aspects de ce message. Mais il n'empêche que pour mener un débat dans la sérénité et en toute objectivité, il est indispensable de traiter l'ensemble de ce message en une seule séance.

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical s'oppose à cette motion d'ordre. En effet, le point 5 concernant l'Avenue de la Gare-Sud, comprend effectivement quatre objets distincts. Nous sommes appelés à prendre quatre arrêtés différents. Même s'ils concernent le même secteur, il s'agit de questions très différentes les unes des autres. Je ne vois pas en quoi il ne serait pas possible de prendre des décisions ce soir sur les points C et D, sans traiter des points A et B.

Je suis du reste fort étonnée qu'on ait voulu traiter de ces quatre dossiers en même temps, parce qu'ils ne sont absolument pas liés les uns aux autres. C'est pourquoi je vous prie de ne pas accepter cette motion d'ordre."

M. John Clerc (PS) s'exprime comme suit :

"J'ai appris que la Commission financière a proposé au Bureau de ne traiter que les points 5 C et D ce soir, en invoquant, semble-t-il, l'article 97 bis de la loi sur les communes qui précise que les documents sont remis à la Commission financière, vingt jours au moins avant la séance du Conseil général. J'estime qu'on fait ainsi preuve d'un formalisme excessif.

L'article 37 RCG prévoit, à son alinéa premier, que les convocations sont adressées si possible au moins quinze jours avant la séance. Notre Présidente a rappelé tout à l'heure cette disposition. Quant à l'alinéa 3 de ce même article, il stipule : 'Les messages et autres documents relatifs à l'ordre du jour sont envoyés en règle générale avec la convocation.'. Le message n° 48 nous a été adressé sous le même pli que la convocation, si bien que l'article 37 de notre règlement a été pleinement respecté.

Séance du 28 septembre 2009

Ordre du jour (suite)

Ce retard de trois jours est – à ce qu'il paraît – dû à la traduction en allemand pour un jour et est consécutif, pour les deux autres jours, à l'achèvement tardif des négociations avec les promoteurs qui ont entraîné un remaniement du texte du message en dernière minute. Ce message a été envoyé le jeudi 10 septembre et est arrivé chez chacun de nous le vendredi 11 septembre.

Les honorables membres de la Commission financière ont eu tout le week-end pour l'examiner avant leur séance du lundi 14 septembre 2009. Certes, ce message n'est pas des plus faciles à assimiler, mais il semble que les séances de commission soient précisément faites pour comprendre les objets en discussion, en interrogeant les représentants du Conseil communal, l'architecte de Ville, l'ingénieur de Ville, le préposé au cadastre, tous présents à cette séance.

Il y a quelque chose d'illogique à rapporter sur deux projets et pas sur les deux autres, puisque ces quatre projets sont contenus dans le même message. Il y aurait pu y avoir quatre messages avec chacun un seul arrêté, mais nous sommes saisis d'un message avec quatre arrêtés.

Cette attitude ressemble à des manœuvres pour entraver la bonne marche de la Commune, auxquelles je n'entends pas m'associer, même si je suis le seul de mon avis. Je m'oppose donc à la modification de l'ordre du jour."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, fait la déclaration ci-après :

"Il ne s'agit pas pour moi de polémiquer suite à l'intervention de M. J. Clerc. Je constate que du point de vue juridique, une disposition légale prime sur une disposition réglementaire. Si la Commission financière n'a pas traité de la totalité du message, c'est aussi en accord avec le Conseil communal. De notre point de vue, il fallait une fois remettre les pendules à l'heure. Nous avons enregistré plusieurs retards dans la remise de documents qui nous ont été adressés. C'est donc en toute bonne foi que cette décision a été prise."

La Présidente précise ce qui suit au sujet de l'ordre du jour :

"D'entente avec le Conseil communal, le Bureau vous demande de modifier de la manière suivante l'ordre du jour. Nous traiterons ce soir des points 5 C et 5 D, tandis que les points 5 A et 5 B seront examinés lors de notre prochaine séance du 2 novembre 2009, cela sur requête de la Commission financière qui examinera ces deux objets lors de sa séance du mois d'octobre."

Vote

Opposée à la motion d'ordre de renvoyer tout le point 5 de l'ordre du jour à la prochaine séance, la proposition du Bureau de traiter ce soir des points 5 C et 5 D et de renvoyer à cette prochaine séance les points 5 A et 5 B l'emporte par 48 voix contre 11 et 4 absentions.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

Séance du 28 septembre 2009

Ordre du jour (suite)

1. Communications de la Présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 26 et 27 des séances du Conseil général des 25 et 26 mai 2009 ;
3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de Mme Regula Strobel;
4. Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg ;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Vice-Président de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg
5. Avenue de la Gare-Sud – message n° 48 ;
C. Remaniement parcellaire
D. Droit Distinct et Permanent (DDP) 7720 et 7721 : Avenant
Rapport de la Commission de l'Edilité
Rapport de la Commission financière
Représentants du Conseil communal :
M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement
Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
6. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 51 non impérative de Mme Christine Müller (PS) et de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures d'intégration dans les quartiers grâce à un "projet urbain";
7. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 52 non impérative de Mme Antoinette de Weck (PLR), et de 30 cosignataires, lui demandant d'aménager le pavillon sis sur le café des Arcades, ainsi que l'esplanade;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 53 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de M. Thierry Steiert (PS) lui demandant d'examiner et d'envisager l'adhésion de Fribourg au standard "Bâtiments 2008" pour les constructions publiques;
9. Rapport final du Conseil communal et décision du Conseil général au sujet de la proposition (au sens de l'article 17, al. 1 LCo) n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS), Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) demandant une modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 1 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de M. Thierry Steiert (PS) lui demandant d'étudier l'installation et l'exploitation d'une usine de compostage pour produire de l'énergie et de l'engrais naturel sur le site de Châtillon;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de

Séance du 28 septembre 2009

Ordre du jour (suite)

- M. Philippe Wandeler (PCSO) lui demandant de présenter un rapport concernant la planification des places de jeu et des équipements sportifs dans le quartier du Schoenberg;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 3 de MM. Thierry Steiert (PS) et Marc-Antoine Gamba (PDC) lui demandant d'examiner les démarches à entreprendre en vue de la reconnaissance de l'allemand comme langue officielle de la Ville de Fribourg au même titre que le français;
13. Décision quant à la transmission :
- A. de la proposition
- no 5 interne de M. Christoph Allenspach (PS) demandant de modifier certaines dispositions des articles 59, 61 et 63 du règlement du Conseil général;
- B. des postulats :
- n° 25 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal un rapport sur la possibilité de construire une piscine couverte sur le terrain des abattoirs de Saint-Léonard;
 - n° 26 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Thierry Steiert (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité et les modalités d'un "slow up" urbain tous les dimanches et jours fériés;
 - n° 27 de Mme Katharina Karlen Moussa (PS) et de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal un rapport sur l'état de la collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'assurance-chômage, des assurances sociales et de l'aide sociale;
 - n° 28 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une politique de récupération de la chaleur à partir des eaux usées;
 - n° 29 de Mme Sandra Daguët (PDC), et de 36 cosignataires, demandant au Conseil communal de favoriser la mobilité douce, par le soutien du partage de voitures en ville de Fribourg;
14. Réponses aux questions :
- n° 111 de M. Jean-Pierre Largo (PLR) relative à la non-affiliation des transports urbains des TPF à l'Union des transports publics;
 - n° 112 de M. Pierre-Alain Rolle (PS) relative à la politique des TPF envers les usagers;
 - n° 119 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) relative à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de spectacle;
15. Divers.

Séance du 28 septembre 2009

**1. Communications de la
Présidente**

La Présidente informe qu'au cours de l'été, deux décisions du Préfet de la Sarine ont été communiquées au Conseil général. La première, du 24 août 2009, admet le recours de Mme M. –T. Maradan Ledergerber, Conseillère communale, contre son élection au Conseil d'agglomération. Par cette décision, le Préfet de la Sarine annule non seulement l'élection de cette personne par le Conseil général, mais nous invite à procéder à une nouvelle élection d'ici au 31 décembre 2009. Après discussion, le Bureau a décidé de renoncer à recourir auprès du Tribunal cantonal contre cette décision et de la mettre en œuvre et donc de procéder à l'élection d'un nouveau délégué au Conseil d'agglomération avant la fin de l'année.

Quant à la seconde décision, elle date du 31 août 2009 et conclut au rejet du recours de M. R. Weibel et consorts au sujet de leur proposition déclarée irrecevable par le Bureau concernant le transfert au Conseil général de la souveraineté budgétaire sur les biens bourgeoisiaux.

"Je vous informe que sur invitation du Préfet de la Sarine se tiendra le 1^{er} octobre 2009, une rencontre avec le Service des communes, une délégation du Conseil communal, et une délégation du Conseil général. Cette réunion sera consacrée au problème du fonctionnement des institutions de la Ville de Fribourg ainsi qu'aux relations entre le Conseil communal et le Conseil général. Elle servira également à fixer les modalités de mise en œuvre de l'arrêt du Tribunal cantonal du 28 avril 2009 concernant l'information du Conseil général sur l'évolution des postes budgétaires. De notre côté, y participeront votre Présidente, le Vice-Président ainsi que le Président de la Commission financière et les présidents de groupes.

Je vous annonce que M. B. Galliker vient de démissionner et le siège n'a pu être repourvu jusqu'à présent. Nous venons de recevoir à l'instant la démission de Mme R. Strobel, également du groupe des "Verts", pour le 31 décembre 2009.

Pour ce qui est du déroulement de cette séance, la pause aura lieu en fonction du déroulement des débats. Je vous prie d'apporter vos postulats, propositions avant le début des "Divers", de même que d'annoncer votre intention de poser une question orale.

Je rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences."

ooo

2. Approbation des procès-verbaux n° 26 et 27 des séances du Conseil général des 25 et 26 mai 2009

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont ainsi approuvés.

ooo

Séance du 28 septembre 2009

3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de Mme Regula Strobel

Discussion

M. Rainer Weibel (Verts) s'exprime comme suit :

"Le groupe des 'Verts' doit d'abord vous annoncer la démission de Mme R. Strobel de la Commission financière. Nous regrettons cette démission, parce que Mme Strobel a assumé son mandat de manière très compétente et consciencieuse. Elle démissionne parce qu'elle va réorienter sa vie professionnelle. Avec son partenaire de vie, M. H. Zurkinden qui a également siégé dans ce Conseil, elle va exploiter un hôtel dans les Grisons, dans le charmant et verdoyant val Praetigau.

Mais nous avons aussi une bonne nouvelle à vous apporter, en vous présentant comme candidate du groupe des 'Verts' à la Commission financière, Mme M. T. Escolar Mettraux. Jeune, elle a 45 ans. Elle est mariée et mère de deux enfants. Licenciée es lettres, elle est secrétaire romande de la Fédération suisse d'accueil familial de jour. Elle est accessoirement collaboratrice du Service social de l'Université de Fribourg. Nous vous proposons sa candidature, parce que Mme Escolar Mettraux a pu démontrer, au sein de notre groupe, sa compétence dans l'analyse des budgets et des comptes de notre Commune. Elle pourra ainsi contribuer à mettre en œuvre l'objectif et la proposition des 'Verts' qui visent, par le biais d'une analyse complète de l'administration communale, à accroître la performance des services et l'efficacité des moyens, sans toucher aux prestations culturelles ou sociales."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	69
Bulletins rentrés	69
Bulletins blancs	3
Bulletin nul	0
Bulletins valables	66
Majorité absolue :	34

Mme Maria Teresa Escolar Mettraux est élue avec 63 voix. (Applaudissements)

M. John Clerc a obtenu 3 voix.

La Présidente félicite Mme M. T. Escolar Mettraux de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son nouveau mandat.

ooo

4. Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Discussion générale

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après :

Rapport de la Commission financière

"Lors de sa séance du 14 septembre 2009, la Commission financière a examiné les comptes de la Caisse de prévoyance du person-

Séance du 28 septembre 2009

Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

nel de la Ville de Fribourg. Les membres de la Commission disposaient des documents suivants :

- *Attestation de l'expert agréé datée du 1^{er} mai 2009 ;*
- *Rapport de l'Organe de révision et comptes pour l'exercice 2008 du 11 mai 2009 ;*
- *Rapport du Conseil communal au Conseil général du 7 septembre 2009.*

Ce dernier document, très succinct, présente de nombreuses données chiffrées auxquelles les membres du Conseil général sont invités à se reporter.

Des explications exhaustives ont été données par les responsables de la Caisse : M. A. Mülhauser, président, M. P.-A. Clément syndic, vice-président, M. A. Dousse, administrateur ainsi que par l'actuaire M. M. Pittet, expert agréé LPP.

Il a été relevé que l'aggravation de la situation est d'ordre conjoncturel et que les mesures prises en 2006 : blocage de l'indexation des rentes et de la revalorisation de la somme des valeurs assurées n'ont pas encore achevé de déployer leurs effets. Quant au résultat net des placements, il montre une perte de 12'204'014 francs. Le degré de couverture passe de 53,1 % à 46,4 %. Cette baisse de 6,7 % prouve que la Caisse a limité au maximum les effets négatifs dus aux mauvaises performances des marchés financiers en 2008.

Selon l'avis de l'expert, il n'est pas nécessaire, pour l'instant, d'introduire des mesures complémentaires. Elles devront être envisagées si les marchés financiers continuent à sous-performer de manière durable et si des décisions contraignantes interviennent au plan fédéral en vue de l'assainissement des caisses de pension publiques.

La Commission financière propose, à l'unanimité des 10 membres présents lors de sa séance du 14 septembre, de prendre acte des comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

M. Pierre Alain Clément, Syndic, vice-président de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, s'exprime comme suit :

"Permettez-moi d'abord de remercier la Commission financière, et en particulier son Président, de leur rapport. J'insiste sur le fait que les pertes de l'exercice 2008 sont uniquement dues – cela a déjà été dit – à la conjoncture économique ou plus exactement à la sous-performance très forte des marchés financiers. La perte enregistrée est une perte comptable qui, si elle avait été calculée à d'autres moments qu'au 31 décembre, serait différente. Je rappelle aussi que nous nous trouvons toujours sur la lancée du plan d'assainissement de la CPPVF adopté tant par le groupe de travail que par le Conseil général en 2006. Ce programme prévoit, dans ses conclusions, quatre mesures :

- *le relèvement du taux de cotisation de 1 % pour chacun des partenaires ;*
- *une capitalisation de l'ordre de grandeur de 30 millions de francs ;*
- *la non-indexation des pensions ;*

Séance du 28 septembre 2009

Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

- la non-indexation des salaires cumulés assurés.

Il s'agira, en 2010, de tirer le bilan, indépendamment de l'analyse actuarielle, de ces mesures d'assainissement et de voir les effets qu'elles auront produits sur la durée. Il s'agira ensuite, en fonction également de l'évolution des marchés financiers, de proposer ou non de nouvelles mesures afin d'atteindre ce taux de couverture de 70 %, retenu dans ce programme d'assainissement. Comme l'a relevé le Président de la Commission financière, il faudra éventuellement prendre en considération le fait que les instances fédérales pourraient fixer un autre taux de couverture à atteindre dans un laps de temps différent de celui choisi pour la CPPVF. Dans ce contexte, le terme de 2010 nous paraît, tant à l'expert qu'au comité et qu'au Conseil communal, comme tout à fait raisonnable."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la déclaration ci-après :

"C'est avec le plus grand intérêt que le groupe UDC a examiné les comptes et le rapport sur la Caisse de pension de la Ville de Fribourg 2008. Les documents disponibles ont fait l'objet d'une longue discussion et de nombreuses réflexions.

Trouver des responsables est toujours facile. Faire sa propre critique et surtout l'accepter est une toute autre histoire. Non, Mmes et MM., la crise seule n'est pas responsable de la situation calamiteuse de la Caisse de prévoyance. Nous n'avons certes pas à nous mêler de politique de placement, mais la simple analyse des divers documents démontre que les remarques que nous formulons depuis 2006 sont correctes.

La première est que nous avons toujours plaidé contre les investissements à hauts risques, notamment dans les 'Hedge Fund' ou dans les fonds de 'Hedge Fund' et dans les matières premières, ceci notamment en raison de l'absence de toute réserve pour fluctuation de cours. Nous n'avons pas changé d'opinion et les critiques adressées aux constructions financières acrobatiques suite à la crise que nous traversons et qui est loin d'être terminée, nous donnent raison de manière irréfutable.

Venir nous dire qu'il faut prendre des risques pour gagner davantage est un non-sens et une aberration. Si une chose est connue de tout gestionnaire expérimenté, c'est bien que plus on prend de risques et plus le niveau des pertes que l'on encourt est élevé.

Venir soutenir la théorie que le « tiers payant » est là pour boucher les trous dus à des cotisations insuffisantes ou à des rentes trop élevées, ne tient plus la route depuis que des analyses sérieuses ont tendance à démontrer que, sur le long terme, les placements en obligations dont les rendements sont loin en-dessous d'un taux technique que vous maintenez contre vents et marées à 4 ½%, rapportent pratiquement autant que les investissements en actions qui eux présentent des risques d'un tout autre niveau.

La preuve, vous la trouvez dans vos comptes. Le gestionnaire qui respecte la politique de placement la plus conservatrice (Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg) ne perd que 9 %, sans 'Hedge Fund' ni spéculation sur les matières premières. Les autres gestionnaires présentent des performances de -18,47% à -28,04% (UBS : - 27,64% ; Banque Rothschild : - 28,04% et BCF : - 18,47%) et font aussi supporter à la Caisse de prévoyance le plus gros des pertes nettes réalisées qui s'élèvent à

Séance du 28 septembre 2009

Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

1'370'688,60 francs. Il vaut aussi la peine de rappeler que, lorsque la bourse connaissait des jours heureux, les résultats obtenus par le gestionnaire conservateur étaient pratiquement au niveau de ceux de ses concurrents.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres mais nous allons en rester là ce soir.

La semaine passée, les médias ont annoncé la bonne nouvelle qui tranquillise la toute grande majorité des assurés de notre pays : le gros des caisses de pension ont retrouvé leur équilibre. Autre bonne nouvelle, seules 30% environ des caisses analysées sont en déficit de couverture marqué et autre bonne nouvelle encore, seule une infime minorité des caisses est en situation précaire. En revanche, la mauvaise nouvelle qui nous concerne directement c'est que la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg occupe toujours la position de lanterne rouge avec une couverture de 46,44% contre 53,12% l'an passé.

Et on ose venir prétendre que la Caisse de pension a fait mieux que les autres caisses...alors même qu'après une reprise boursière de 50% l'amélioration constatée pour la Caisse de la Ville se limite à un petit 4,6%... ! Même la Caisse de pension PUBLICA que certains critiquent bien souvent à tort, a réussi à ramener son taux de couverture qui avait connu dans le courant de 2009 un bas de 94 % environ, à pratiquement 100%.

Non, nous n'avons pas l'impression de naviguer vers l'assainissement recherché. Comment voulez-vous que nous soyons sans inquiétude dans une constellation aussi négative ?

Notre perplexité sur la capacité de la Caisse de maintenir l'objectif de 70% de couverture en 2030 fait place à un doute profond, d'autant plus que l'attentisme est toujours de mise et que, selon l'attestation de l'expert agréé, le degré de couverture au 31 décembre 2030 n'atteint plus que 64,6% soit une chute de 5,7% par rapport à 2007. Le découvert au bilan calculé avec un degré de couverture technique de 70 % est en augmentation de 12'546'823 francs par rapport au résultat de 2007.

Relevons pour terminer que, selon l'information de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, organe de contrôle de la CPPVF,

«Les montants de prestations de sortie, selon l'article 17 LFLP, présentaient des inexactitudes nécessitant une vérification pour chaque assuré. Etant donné le 'timing', la CPPVF n'a pas été en mesure de nous fournir les données rectifiées pour l'établissement de la présente attestation. Les comptes 2008 et les bilans techniques des annexes ... n'intègrent donc pas les corrections à ce niveau. Selon une première évaluation toutefois, les différences constatées ne devraient pas être de nature à modifier les conclusions de notre rapport.»

Nous souhaitons bien évidemment être mis au courant du résultat final qui, nous l'espérons, ne chargera pas davantage le bateau.

Et puis, on parle à toute occasion de fusion, de la grande commune de Fribourg et du centre fort du futur. Gageons qu'avec un boulet qui frôle les 100 millions de francs de garantie que la Commune doit accorder à sa Caisse de pension, soit une augmentation de 13,162 millions de francs pour l'exercice 2008, trouver un ou des partenaires ne sera pas chose facile.

Séance du 28 septembre 2009

Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Comme probablement tous les autres conseillers généraux, les membres du groupe UDC ont malheureusement reçu les comptes de la Caisse de prévoyance après la séance de groupe seulement, ce qui a singulièrement compliqué les discussions. En outre, de nombreuses questions posées par les représentants de l'UDC à la Commission financière n'ont pas reçu de réponse. Cet état de fait n'est pas tolérable et vous voudrez bien veiller à ce que tout rentre dans l'ordre au plus vite. En outre, nous avons vainement attendu la concrétisation des promesses de la Commune d'informer plus tôt la Commission financière sur l'évolution de ce dossier brûlant.

Malgré ces éléments négatifs, nous remercions du travail accompli les auteurs des documents disponibles.

Conclusion

Mise à part l'annulation de l'utilisation des titres de la Caisse de prévoyance pour des opérations spéculatives et de manipulation des marchés boursiers par le biais du 'securities lending' dont nous avons critiqué la pratique, nous n'avons connaissance d'aucune réflexion sur les problèmes que nous avons soulevés dans notre rapport du 29 septembre 2008. Dès lors, ces conclusions demeurent inchangées.

Le groupe UDC prend acte de ces comptes en émettant une nouvelle fois les plus sérieuses réserves."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Même si le groupe libéral-radical est conscient de la situation économique mondiale actuelle, et de ses conséquences sur les comptes 2008 de la CPPVF, nous ne pouvons qualifier les résultats de cette institution de 'relativement bons', comme l'écrit le Conseil communal dans son rapport. La situation financière de la Caisse s'est dégradée conséquemment à l'affaiblissement boursier que l'on connaît. Le degré de couverture bat des records négatifs et est certainement l'un des plus bas de Suisse. Même si l'on peut s'attendre à une amélioration conjoncturelle, la situation de la CPPVF ne s'améliorera pas pour autant.

Notre groupe constate que les prestations de l'institution restent élevées. Preuve en est les résultats négatifs de l'activité d'assurance. Le rendement des immeubles est insatisfaisant et le résultat des placements catastrophique. L'engagement de la Commune est de plus en plus problématique avec une garantie s'élevant à plus de 98 millions de francs. Le contribuable de la Ville de Fribourg a de quoi se faire du souci.

Nous ne pouvons pas non plus écarter les effets de décisions externes et futurs, comme les projets d'assainissement des caisses publiques en discussion au niveau fédéral ou une éventuelle fusion des communes du Grand Fribourg que notre groupe soutient. Quelles seront les conséquences d'une hausse du taux de couverture minimal pour les caisses publiques ? Quel serait l'impact d'une fusion ou d'une éventuelle liquidation partielle de l'institution ? Le taux technique est-il encore réaliste ? Quelles seraient les conséquences d'une baisse de ce taux ? Toutes ces questions restent ouvertes à l'heure actuelle. Nous devons dès lors rester très vigilants.

Séance du 28 septembre 2009

Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

La pression sur la CPPVF augmente. Par conséquent, le groupe libéral-radical demande que le comité de la Caisse réfléchisse dès à présent et sans tarder à des mesures d'assainissement supplémentaires. C'est dans cet esprit que nous prenons acte des divers rapports qui nous sont soumis."

Rapport du groupe chrétien-social/Ouverture

M. Maurice Page (PCSO) déclare ce qui suit :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture a examiné évidemment ce message. Il rejoint en partie les remarques de la droite. Il est évident que les objectifs ne sont pas atteints et que les résultats ne sont pas bons. Mais, il sont dus, comme l'a rapporté le Président de la Commission financière, essentiellement à l'évolution conjoncturelle, sur laquelle nous n'avons, ma foi, pas de possibilités d'intervention.

Le groupe PCSO est d'avis qu'à l'heure actuelle, il ne se justifie pas de prendre de nouvelles dispositions d'assainissement en raison du nombre trop élevé d'inconnues. Trop d'éléments nous échappent pour que nous puissions nous prononcer. Il y a en premier lieu l'évolution des marchés financiers – cela a déjà été dit – ; il y a ensuite les projets législatifs en discussion au niveau fédéral – cela a également déjà été dit – et il y a enfin les effets d'une éventuelle fusion des communes du Grand Fribourg – cela a aussi déjà été dit -. Le nombre d'inconnues est beaucoup trop élevé aujourd'hui pour engager un processus de mesures financières d'assainissement.

Donc, le groupe PCSO soutient les choix faits par le Conseil communal."

Rapport du groupe des "Verts"

Mme Regula Strobel (Verts) s'exprime comme suit :

"Les 'Verts' ont étudié les comptes de la CPPVF.

Der negative Abschluss der Pensionskassenrechnung 2008 konnte und musste aufgrund der Finanzkrise und des schlechten Börsengangs erwartet werden. Trotzdem 4 Bemerkungen dazu.

Il est évident qu'on ne peut pas changer chaque année la stratégie de placement des capitaux de l'institution. Nous osons malgré tout nous demander si on aurait enregistré la même dévaluation de la fortune si la CPPVF avait investi dans des actions et obligations liées au secteur de l'économie durable du point de vue écologique et social. Nous invitons le comité de la CPPVF à étudier sérieusement cette question et à mener une étude comparative sur trois à quatre ans.

Wir ersuchen das Komitee der Pensionskasse zudem uns ab der Rechnung 2009 darüber zu informieren wieviel Prozent des Pensionskassenkapitals in Aktien, wieviel in « Hedge Funds », in Immobilien, in Obligationen und beim Arbeitgeber platziert sind.

Nous prions ensuite le comité de la CPPVF et le Conseil communal d'être vigilants quant à la situation structurelle de cette institution. Il serait par trop facile de ne chercher et de ne trouver les problèmes de la Caisse que du côté de la bourse et de la crise économique. Devons-nous rappeler que la CPPVF a connu une dégradation de sa fortune et de son taux de couverture également au cours des années antérieures, c'est-à-dire en 2006 et en 2007 ? Or – c'est à noter – il s'agissait d'années qui

Séance du 28 septembre 2009

Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

n'ont connu ni crise économique ni crise boursière. Il s'agissait aussi d'exercices qui suivaient la mise en œuvre du plan d'assainissement de l'institution. Il convient aussi de rappeler que la garantie de déficit cumulé atteint maintenant presque 100 millions de francs. Il ne s'agit pas simplement d'une garantie de déficit théorique, mais il s'agit d'un handicap lourd pour les discussions avec les communes voisines au sujet de la fusion du Grand Fribourg. Il faut être vigilant sur ce découvert.

C'est avec ces remarques que nous prenons acte des comptes 2008 de la CPPVF."

Rapport du groupe démocrate-chrétien

Mme Martine Morard (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec grand intérêt et, comme les autres groupes, avec une certaine inquiétude, des comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Ces comptes, à l'instar de ceux des autres institutions de ce secteur, sont mauvais et même très mauvais. Mais, maigre consolation, compte tenu de la sous-couverture marquée de la CPPVF, les pertes sont moins élevées proportionnellement que celles qu'ont enregistrées de nombreuses autres institutions. Ayant moins d'argent à placer, on en a moins perdu. Quoi qu'il en soit, on ne saurait reprocher – sur ce point je ne rejoins pas l'analyse de certains autres groupes – aux gestionnaires des fonds de la Caisse de n'avoir pas géré, dans toute la mesure du possible, au mieux la situation.

Qu'en est-il des perspectives ? Les mesures d'assainissement prises – qui, il faut le rappeler, sont très importantes – n'ont pas pu produire leurs effets en raison effectivement de la mauvaise conjoncture. Il n'empêche que, selon l'actuaire, en temps boursier normal, et d'après les projections faites pour le démontrer, ces dispositions devraient permettre de maintenir le cap vers le but statutaire de 70 % de degré de couverture au terme du délai prévu en 2030.

Le taux technique de 4,5 % est certes élevé, en particulier si l'on se réfère à la dernière année, au dernier exercice. Il ne semble toutefois pas judicieux d'abaisser ce taux uniquement sur la base de ce dernier exercice. Il faudra attendre un ou deux exercices supplémentaires pour se poser la question avec l'aide de l'expert. Pour rappel, un abaissement du taux technique induit aussi une diminution du degré de couverture, et non l'inverse.

En fait, la situation présente n'est guère brillante. Mais il serait précipité et probablement mal venu de modifier les paramètres récemment mis en place pour réaliser l'équilibre statutaire.

Un point noir reste naturellement à l'horizon : la nouvelle législation fédérale et les contraintes qu'elle fera peser sur les caisses publiques quant au taux de couverture. En l'état actuel du projet fédéral, on ne peut exclure que les mesures d'assainissement très importantes mises en place, même compte tenu d'un retour à une situation économique et financière de croisière, suffisent. Si tel ne devait pas être le cas, il faudrait alors de nouveau – il n'y aurait pas d'autre solution - quelle que soit la situation qu'on voudrait avoir – qu'on soit en primauté des cotisations ou en primauté des prestations, il faudrait alors de nouveau accroître le capital de la Caisse, et cela par l'apport de la Commune.

Séance du 28 septembre 2009

Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Mais revenons-en à notre tâche de ce soir. Compte tenu de l'ensemble des circonstances et de la marge de manœuvre fort étroite – et qui le sera encore plus avec la nouvelle législation fédérale – le groupe PDC propose de suivre la proposition du Conseil communal et de prendre acte des comptes 2008 de la CPPVF."

Rapport du groupe socialiste

Mme Katharina Karlen Moussa (PS) déclare ce qui suit :

"Pour le groupe socialiste, les comptes 2008 de la CPPVF n'apportent aucune surprise. Comme toutes les institutions de prévoyance, elle a subi les retombées financières de la crise. Les effets de cette crise des marchés financiers ont déjà pu être enregistrés lors des comptes de l'exercice 2007. Nous devons une nouvelle fois les constater et évidemment fortement les déplorer.

Si les grands jongleurs de la finance internationale ont eu un comportement irresponsable, nous nous plaignons à souligner que le Conseil communal et le comité de la Caisse ont, pour leur part, assumé leurs responsabilités. Les mesures d'assainissement prises depuis 2006 ont porté leurs fruits et les effets positifs de ces dispositions se seraient davantage déployés si la crise financière n'était pas venue si méchamment troubler le jeu.

Ainsi, il est certes regrettable que le degré de couverture soit tombé de 53,12 % à 46,44 %. Ce taux de 46,44 % n'est vraiment pas brillant ; il est même préoccupant. Nous sommes d'accord sur ce point.

Il importe malgré tout de souligner trois choses :

- 1. Depuis que des dispositions ont été prises en 2006, on est malgré tout arrivé à relever ce degré de couverture du niveau incroyablement bas de 32 % à 53 % en début d'année 2008. L'évolution récente des cours boursiers donne à penser que ce degré de couverture est remonté au fil des derniers mois.*
- 2. C'est grâce à une gestion des placements prudente et variée que la perte de couverture de notre Caisse a été limitée. Avec une diminution de 12,6 % du degré de couverture, nous nous situons au-dessous de la moyenne suisse qui est de 15 à 20 %. Il s'est donc avéré une nouvelle fois que l'investissement dans de l'immobilier solide contribue jusqu'à une certaine mesure à nous protéger des aléas des marchés financiers. Je dis bien dans une certaine mesure, parce qu'évidemment ce n'est pas sans limite. Cette valeur des actifs doit aussi être prise en considération quand on évalue le degré de couverture.*
- 3. C'est par le biais de négociations responsables entre partenaires sociaux, entre le Conseil communal, les membres du Conseil général, les représentants du personnel et des retraités que des mesures d'assainissement ont été prises et sont toujours en vigueur. Nous vous rappelons que ces mesures sont douloureuses avec notamment le relèvement des cotisations des employés ou le blocage pendant cinq ans de l'indexation des rentes et de la somme des salaires assurés.*

Séance du 28 septembre 2009

Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

Le groupe socialiste fait siennes les déclarations de M. A. Mülhauser, président de la CPPVF, et de M. M. Pittet, actuaire, selon lesquelles les résultats d'une caisse ne peuvent pas s'évaluer dans le cadre d'un seul exercice annuel, mais s'analysent sur le long terme. Cela n'empêche ni la vigilance, ni la prudence que nous aussi estimons indispensables.

C'est l'expertise actuarielle qui intervient tous les trois ans et dont la prochaine se fondera sur les comptes de 2009 qui servira de base à une nouvelle analyse quant aux mesures à prendre. Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui, aucune mesure d'urgence ne s'impose.

Comme l'a souligné tout à l'heure Mme M. Morard, nous aimerions rappeler au passage qu'il existe un gros point d'interrogation au sujet de la politique de la Confédération. L'expression d'épée de Damoclès utilisée à plusieurs reprises à ce sujet n'est pas trop forte pour qualifier le danger qui risque de survenir avec le projet du Conseil fédéral concernant le financement des institutions de prévoyance des corporations de droit public. Les évolutions récentes nous renforcent aussi dans notre conviction quant à la nécessité de réfléchir ou de repenser aussi la stratégie de placements qui tienne davantage compte des critères de développement durable. Notre groupe invite le Conseil communal et le comité de la Caisse à intensifier leurs analyses quant à des investissements et à des placements dans des projets correspondant à des critères éthiques, écologiques et durables.

C'est dans ce sens que le groupe socialiste prend acte des comptes de l'exercice 2008 de la CPPVF, tels que présentés."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, remercie tous les porte-parole de groupes. *"Ces interventions présentent un éventail de considérations et d'appréciations extrêmement large. En guise de synthèse, je ferai, une nouvelle fois, référence à l'avis de l'expert : une perspective d'effort supplémentaire ne doit pas être envisagée dans l'immédiat, puisque les mesures mises en œuvre actuellement doivent déployer leurs effets jusqu'à l'année prochaine. Il y aura donc lieu de mener à ce moment-là une analyse pour voir quelles dispositions devront être maintenues, adaptées, voire développées. Pour le reste, chaque groupe a annoncé prendre acte de ces comptes."*

M. Pierre Alain Clément, Syndic, vice-président de la CPPVF, constate qu'à la suite de ces diverses interventions, tout le monde aura compris à quel point la marge de manœuvre du comité de la Caisse et du Conseil communal est étroite. Comme cela a été relevé, une expertise actuarielle est prévue tous les trois ans. La prochaine aura lieu en 2010 sur la base des comptes de l'exercice 2009. Est également prévue une réévaluation de tout le programme d'assainissement décidé en 2006 par le Conseil général et qui comprenait les quatre dispositions que je vous ai citées il y a quelques instants.

Il va de soi que tant au comité de l'institution qu'au Conseil communal, nous sommes parfaitement conscients de l'ampleur de la tâche qui nous attend. Nous rappellerons à tout un chacun que nous travaillons à long terme et qu'effectivement, la précipitation serait mauvaise conseillère. Changer de but en blanc le taux technique aurait des répercussions sur le taux de couverture. Changer du jour au lendemain la stratégie de placement ne manquerait pas non plus de poser des problèmes, d'autant plus

Séance du 28 septembre 2009

Comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (suite)

que cette stratégie a été définie avec l'aide de plusieurs institutions bancaires pour pondérer la part des risques et la part de placements plus sûrs. Une telle réorientation de la stratégie serait ainsi une affaire relativement délicate. En conséquence, pour l'instant, nous ne pouvons que prendre acte des requêtes de plusieurs groupes tendant à des placements en actions et obligations de sociétés du secteur du développement durable. Je ne peux, comme vous le pensez bien, que vous donner une réponse positive, mais à condition que ces obligations ou actions satisfassent aux critères de la sûreté et de la rentabilité.

J'aimerais ajouter que certes l'évolution des marchés boursiers n'est pas la seule cause de notre situation, mais je dois répéter que si l'évolution de la bourse avait été normale comme au cours des années précédentes, nous aurions pu maintenir un rythme de croissance du degré de couverture de 2,2 à 2,3 % par année. Ce rythme de croissance devra donc faire l'objet d'un rattrapage malheureusement suite à cette année 2008 catastrophique.

Comme le demande Mme A. de Weck, nous sommes extrêmement vigilants. Plusieurs intervenants ont évoqué la question de la fusion de communes. Il est évident que l'état de la CPPVF constituera un problème à résoudre. Mais ce type de difficultés n'est pas insoluble. Ainsi, dans un canton voisin, celui de Neuchâtel, des solutions ont été trouvées pour fusionner des institutions de prévoyance dont les taux étaient très différents les uns des autres et dans certains cas proches de celui de la Ville de Fribourg. C'est ainsi que les caisses de pension de l'Etat de Neuchâtel, de la Ville de Neuchâtel et de la Ville de La Chaux-de-Fonds ont pu fusionner. Dans la mesure du possible, nous nous inspirerons des dispositions mises en œuvre dans ce cas, dans l'hypothèse souhaitée sans doute par une majorité d'entre vous d'une fusion de communes.

Je terminerai en disant que c'est évidemment sans tabou que nous aborderons ces problèmes, que ce soit à l'occasion des prochains comptes ou que ce soit à l'occasion de la prochaine analyse actuarielle. Je vous remercie de prendre acte des comptes de l'exercice 2008 de la CPPVF.

Mme Regula Strobel (Verts) ne cache pas être fort étonnée de l'affirmation selon laquelle il y aurait eu une progression du degré de couverture si l'évolution des marchés boursiers avait été normale. Force m'est de constater que ce taux de couverture était déjà en recul en 2006 et en 2007, c'est-à-dire pendant deux années normales en matière d'évolution de la bourse.

Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, tels que présentés.

000

5. Avenue de la Gare-Sud

C. REMANIEMENT PARCELLAIRE

Récusation

Mme Antoinette de Weck (PLR) se récuse pour cet objet et se retire de l'hémicycle.

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

Rapport de la commission de
l'Edilité

Discussion générale et entrée en matière

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité,
donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La commission de l'Edilité s'est réunie le 16 septembre 2009 pour examiner le message du Conseil communal n° 48 concernant l'Avenue de la Gare-Sud et comportant quatre objets, c'est-à-dire la modification des conditions du DDP du restaurant Gemelli, l'aménagement routier et piétonnier à la rue Pierre-Kaelin et à la place Jean-Tinguely, le remaniement parcellaire du secteur « B » de l'Avenue de la Gare-Sud, et enfin l'avenant modifiant le DDP du parking des Grand-Places.

Pour votre information, la commission de l'Edilité a examiné les quatre objets du message et a accepté les deux premiers à une large majorité (7 voix contre 1 et 1 abstention pour le premier et le deuxième par 7 voix sans opposition mais deux abstentions). Ces deux objets seront examinés par le Conseil général lors de sa prochaine séance.

Passons au remaniement parcellaire du secteur B de l'Avenue de la Gare-Sud. Cet objet nous a été présenté par M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, assisté notamment de M. T. Bruttin, architecte de Ville et M. Y. Jelk, chef du Service du cadastre, toutes personnes que je remercie au passage. En résumé, le Conseil communal demande au Conseil général l'autorisation de procéder à un échange/vente de terrains avec la société Parvico pour permettre la réalisation d'un complexe immobilier dans le secteur B. Ce remaniement proposé a été négocié selon les mêmes prix de terrains qui ont prévalu au remaniement du secteur A, soit 1250 francs/m² pour le terrain constructible et 20 francs pour les terrains non constructibles. La règle de base à respecter était que les surfaces brutes de plancher autorisées par le PAD restent constantes.

La commission de l'Edilité considère que cette opération est un pas en avant. Des soucis ont été exprimés au sujet de la qualité du projet en général, et en particulier sur la future façade qui donnera sur les Grand-Places. M. Bruttin, architecte de Ville précise que nous nous trouvons au stade du PAD et que la demande formelle de permis de construire n'a pas encore été présentée. M Jelk rappelle que la Ville récupérera 136 m² et encaissera plus de 700'000 francs de soulte. Au total le remaniement des secteurs A et B a permis d'encaisser 2,6 millions de francs.

La commission de l'Edilité a accepté cet objet à l'unanimité. Elle propose une modification formelle à l'article 2 de l'arrêté en remplaçant l'expression « affecté au compte » par « comptabilisé dans la rubrique » vente de terrains.

La commission de l'Edilité vous recommande vivement d'accepter cet arrêté."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière,
s'exprime comme suit :

Rapport de la Commission
financière

"L'option prise par le Conseil communal de réunir en un seul message les quatre projets d'arrêtés concernant l'avenue de la Gare-Sud constitue une démarche qui privilégie une approche synthétique mais qui n'écarte pas la complexité des composantes de l'ensemble.

Séance du 28 septembre 2009

Nous abordons ce soir ce qui devrait être l'une des dernières étapes de l'exercice des compétences du Conseil général dans un secteur extrêmement sensible de l'aménagement du territoire de notre ville. Notre démarche nous conduit également dans un parcours historique initié en 1971 et qui a offert de nombreuses péripéties. A ce sujet, le message du 28 octobre 1997 que le Conseil communal a joint en annexe au dossier que nous examinons est très illustratif.

Le projet d'arrêté n° 3 qui est soumis ce soir à notre analyse et à notre décision concerne la vente et l'acquisition de terrains dont la soulte représente sous déduction des frais de géomètre, de notaire et de Registre foncier un montant de 703'300 francs.

Cet apport financier est évidemment bienvenu pour la Commune. La Commission financière s'est toutefois interrogée, principalement, sur deux points : le prix de vente du terrain, 1'250 francs le m² est-il réellement celui qui doit être appliqué, par ailleurs est-il juste de vendre un terrain plutôt que de recourir à un droit de superficie ?

Concernant les terrains de la Gare-Sud, les réponses de la Commission financière sont affirmatives pour chacun des points mentionnés. Cette situation découle notamment du fait que l'on reprend ici des options fixées il y douze ans ; la Commune s'était alors engagée à accorder aux propriétaires du secteur B les mêmes conditions que celles qui avaient prévalu pour le secteur A. Quant au solde des surfaces vendues à 20 francs le m² à la Commune, elles n'ont plus de valeur marchande mais entrent dans le terrain privé de la Ville et agrandissent le patrimoine foncier communal de 136 m².

La Commission financière propose, à l'unanimité des 10 membres présents lors de sa séance du 14 septembre, d'autoriser le Conseil communal à effectuer les opérations d'achat et ventes de terrains tels que décrits dans le projet n° 3 figurant dans le message n° 48."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, fait la déclaration ci-après :

"En préambule de ce dossier qui est effectivement fort complexe, vous me permettez de faire un peu d'histoire, en rappelant le début de l'intervention de M. Clerc en séance du Conseil général du 24 novembre 1997, jour où le Conseil général a approuvé, par 66 voix sans opposition, le remaniement parcellaire – première étape – de l'Avenue de la Gare-Sud : 'L'objet qui vous est soumis ce soir a quelque chose de commun avec un repas gastronomique qui demande une longue préparation pour être avalé en peu de temps. Il se trouvera même autour de la table des convives – et c'est normal – qui trouvent le mets trop ou pas assez épicé, servi trop lentement ou au contraire trop rapidement. Pour avoir été en cuisine depuis bientôt vingt ans sur les vingt-cinq qu'ont duré les négociations et les procédures, je ne vous tiendrai pas rigueur des remarques que vous suggère le plat qui vous est servi ce soir, mais je vous demande de ne pas le renvoyer en cuisine, parce que les fourneaux sont éteints. La première briquette a été allumée en 1970 par la démolition de l'immeuble de la pharmacie Cuony !'. (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 novembre 1997, p. 301).

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

Aujourd'hui, près de douze ans après ce premier message, il s'agit d'entériner ce second qui concerne la deuxième étape de ce remaniement parcellaire, deuxième étape qui avait du reste déjà été annoncée dans ce fameux message de 1997 et qui, pour garantir la cohérence de l'opération, doit s'opérer sur les mêmes bases que pour la première étape.

Je me réjouis de constater que tant la commission de l'Edilité que la Commission financière ont compris cette situation et qu'elles vous proposent d'approuver le présent message. Le remaniement de l'époque avait permis au secteur A – c'est-à-dire à ce qui est devenu aujourd'hui le complexe de Fribourg Centre – de démarrer et ainsi de redonner au centre ville, qui était à l'époque presque une zone sinistrée, une image plus conforme à ce que l'on est en droit d'attendre d'un tel centre urbain.

La seconde étape, qui n'avait pas pu être réalisée à l'époque parce que les propriétaires du secteur B n'étaient pas encore prêts, permettra le développement de ce secteur B grâce à l'édification d'un nouveau complexe immobilier qui s'étendra du prolongement actuel de l'immeuble du 'Pingouin' jusqu'au haut de la Route-Neuve à l'emplacement de l'ancien garage Siffert qui vient d'être démoli.

Je ne vous referai pas ici tout l'historique du secteur que vous retrouvez dans le message du 28 octobre 1997 qui se trouve en annexe 6 du présent message. Je rappellerai simplement que ces remaniements parcellaires sont imposés aux propriétaires tant par le plan d'aménagement partiel du 4 avril 1978 que par le PAD de l'Avenue de la Gare-Sud du 21 juin 1994. Les règles de base, rappelées tout à l'heure par le Président de la commission de l'Edilité, veulent que les surfaces brutes de plancher autorisées doivent rester constantes. A l'époque, l'estimation de la valeur des terrains avait abouti à un accord fixant le prix du m² à 1'250 francs dans le secteur B pour les terrains destinés à être construits et à 20 francs pour ceux qui n'ont pas d'indice de construction, c'est-à-dire ceux qui deviendront des espaces publics.

Pour garder une parfaite cohérence dans toutes ces opérations de remaniement parcellaire en deux étapes, les prix des m² sont identiques à ceux pratiqués en 1997, ce qui est normal, puisqu'une partie des terrains qui font actuellement l'objet de ce remaniement ont été acquis lors du remaniement précédent et que si l'on avait dû procéder aujourd'hui à une nouvelle évaluation de la valeur des terrains, il est fort vraisemblable que la valeur de ces terrains aurait diminué par rapport à l'époque.

Il vous est demandé aujourd'hui de formellement accepter ce remaniement pour le secteur B qui se solde par une soulte de 703'300 francs en faveur de la Commune. Au nom du Conseil communal, je vous prie de soutenir la proposition de l'Exécutif, qui est la concrétisation finale des accords passés il y a plus de dix ans entre tous les propriétaires fonciers de l'Avenue de la Gare-Sud."

M. David Python (PS) s'exprime comme suit au nom de son groupe :

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

"C'est à la majorité des membres présents que le groupe socialiste a accepté l'échange/vente de terrains avec la Société Parvico SA pour son projet de construction immobilière dans le secteur de l'Avenue de la Gare-Sud. Cependant, il vous fait part de certaines inquiétudes et de souhaits à l'égard du futur projet.

En premier lieu, notre groupe s'étonne de la non-connaissance, ou plutôt de l'absence de curiosité de la Commune, à l'égard de ce futur projet. On n'en connaît pas grand-chose. Nous en retirons l'impression parfois d'un manque de vision globale et urbanistique de l'aménagement du centre ville. Pourtant, le groupe socialiste défend l'importance d'identifier le centre ville et l'implantation d'un tel projet en ville pour des raisons évidemment pécuniaires, mais aussi pour des considérations d'attractivité. Mais pour cela, il faut que le projet soit un véritable objet urbain qui participe à la nature des espaces extérieurs futurs. On voit que des espaces piétons seront créés entre Fribourg Centre et le nouveau complexe. D'un autre côté, le réaménagement à venir des Grand-Places touchera l'une des façades de ce futur complexe. Ce complexe sera ainsi un objet urbain et non pas un simple objet de consommation introverti et qui se suffit à lui-même.

Il serait bien d'éviter un Fribourg Centre bis où durant la journée, le bâtiment enterre les gens sans véritable relation avec l'extérieur et le soir, nous offre une façade morte de 100 mètres de long en plein cœur de la ville. Je me demande si ce centre ville est moins sinistré qu'au-paravant.

C'est avec ces recommandations que le groupe socialiste approuve cette opération."

M. Rainer Weibel (Verts) propose, au nom de son groupe, le renvoi de ce premier objet pour la simple et bonne raison qu'il serait enfin temps de savoir ce qui sera construit. Personne n'empêchera Parvico de réaliser son "truc". Mais, comme l'a déjà relevé le représentant du groupe socialiste, nous ne comprenons pas pourquoi la Ville ne conserve pas la haute main sur toute l'opération, ni pourquoi on ne nous explique pas ce qu'on construira sur cette parcelle, quelle utilisation et quel aménagement on y prévoit. On procède à un échange, ou plutôt à une vente de terrains à des conditions fort intéressantes pour l'acheteur. Si je pouvais acheter cette parcelle à ce prix, je le ferais immédiatement. Les conditions sont vraiment très favorables pour Parvico. Mais là n'est pas notre premier souci. Notre première préoccupation, c'est l'aménagement. On ne nous présente pas le contexte de cette opération. On nous présente les choses en pointillé.

Le Conseil communal nous demande de traiter ce dossier ce soir parce qu'il est, nous dit-il, pressé, mis sous pression par les promoteurs qui veulent lancer immédiatement leur projet. Mais on ne nous dit pas de quoi il s'agit. Quelle sera l'affectation des bâtiments qui seront construits à cet endroit si sensible du point de vue de l'aménagement et de l'urbanisme ?

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons que le contrat soit renégocié avec Parvico. Il faut qu'on nous informe sur ce qui sera réalisé à cet endroit. Il faut que cela soit précisé dans les conditions du contrat.

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

M. Stanislas Rück (PDC) s'exprime dans les termes suivants :

"Le groupe démocrate-chrétien s'est penché sur le message n° 48 avec intérêt et courage, car du courage, il en fallait pour trouver son chemin dans cette jungle de paragraphes, chiffres et termes juridiques. La complexité du message reflète la complexité du secteur Gare - Grand-Places - rue de Romont et de son développement mouvementé depuis plusieurs décennies.

D'un point de vue général, le groupe soutient que des dispositions doivent être prises. Il s'agit bien en effet de prendre des mesures pour achever ce développement et lui donner les meilleures chances de réussite. C'est dans ce sens que notre groupe soutient l'arrêté C qui ne tend à rien d'autre qu'à la mise en ordre des aspects de propriété et de limites des parcelles. Cela permettra précisément de poursuivre et d'achever le développement de ce secteur.

La Commune vend, à un juste prix, les mètres carrés de terrains sur lesquels s'érigeront des bâtiments et rachète à un bon prix d'autres mètres carrés de terrains destinés à devenir des espaces publics. Cette mise en ordre est une condition indispensable au développement d'un projet de qualité pour l'ensemble des espaces publics entre la salle de spectacle, les Grand-Places et Fribourg Centre. On en reparlera sans doute lors de la prochaine séance lorsque nous traiterons du point B de ce message et du concours qui en fait partie."

M. Maurice Page (PCSO) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture s'est lui aussi penché sur ce message n° 48. On pourrait dire en plaisantant que comme à son habitude, il prend un peu à gauche et un peu à droite. Il prend à gauche pour partager les inquiétudes et les questions du groupe des 'Verts' et du groupe socialiste quant à l'aménagement de ce secteur et au projet de construction – ce sont effectivement des questions qui se posent – et un peu à droite pour remarquer, comme vient de le faire M. S. Rück, que ce n'est pas l'objet du message. L'objet de ce message c'est bel et bien de mettre en ordre ce secteur. C'est une condition précisément préalable à l'aménagement et au développement de ce secteur. Nous soutiendrons donc sans réserve cette opération."

M. Thomas Zwald (PLR) précise ce qui suit :

"Le groupe libéral-radical a examiné le projet de remaniement parcellaire. C'est à l'unanimité de ses membres qu'il vous recommande son acceptation."

Mme Patrizia Hurn (UDC) déclare ce qui suit :

"Le remaniement parcellaire traité dans le message n° 48 a été examiné avec l'attention voulue par le groupe UDC.

Après analyse et discussion, et compte tenu des éléments suivants :

- qu'il s'agit de la concrétisation d'une convention passée par l'ensemble des propriétaires concernés, en 1996/1997 (selon l'annexe 6 du message) ;

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

- que l'opération se solde par un agrandissement de notre patrimoine foncier de 136 m² ;
- que la Commune encaisse une soulte de 703'300 francs,
le groupe UDC accepte le remaniement parcellaire du secteur B à l'unanimité.

Dans les affaires immobilières, la Commune ne devrait pas vendre des terrains appartenant à la collectivité publique, mais opter dans toute la mesure du possible pour l'emploi du droit de superficie dont la durée doit tenir compte des options du développement futur. C'est l'option que soutient une partie du groupe UDC."

Mme Christel Berset (PS) s'exprime, à titre personnel, comme suit :

"Cet objet qui nous est proposé ce soir par le Conseil communal est présenté comme un simple remaniement parcellaire, une opération qui, au passage, nous permet de mettre 703'300 francs dans notre escarcelle. Dès lors, quoi de plus alléchant ? Pourtant, c'est grâce à ce remaniement parcellaire que Parvico SA pourra réaliser, au centre ville, un nouveau parking de 296 places. Je suis étonnée que personne d'entre vous n'ait évoqué ce parking. C'est un nouveau parking qui s'ajoutera aux six parkings déjà existants au centre ville, soit le parking des Alpes, le parking de Coop City, le parking des Grand-Places, le parking de Fribourg Centre, le parking d'Aldi (aux Pilettes), et le parking de Pérolles Centre. Je n'ai pas calculé le nombre total de places de parc offertes par ces parkings souterrains. Mais le chiffre doit dépasser le millier.

J'estime qu'il y a suffisamment de places de parc au centre ville, y compris pour les spectacles en soirée. En tant qu'habitant de cette ville, mon constat personnel, c'est que Fribourg se meurt sous l'engorgement des voitures. Chaque jour, ce sont plus de 25'000 véhicules qui sillonnent nos rues, alors que Fribourg ne compte que 35'000 habitants. C'est trop et même beaucoup trop. Pour moi, rendre de la qualité de vie aux habitants de cette cité, ce n'est rien de moins que de diminuer le nombre de voitures qui transitent par cette ville, qui y viennent pour en repartir. C'est du reste aussi l'objectif du Conseil communal dont il fait part dans une large partie de ce message.

Dès lors, je m'oppose à ce remaniement parcellaire et je voterai non à une nouvelle construction de parking au centre ville."

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, remercie les groupes qui, à une exception près, sont favorables à ce projet. *"Je prends note des inquiétudes, qui du reste ont déjà été manifestées en séance de la commission de l'Edilité. La réponse devrait être trouvée, semble-t-il, d'abord dans les limites qui sont fixées par le PAL et ensuite par les conditions posées dans le permis de construire qui doit encore être accordé. Pour ce qui est de la demande de renvoi, je rappelle simplement que c'est à l'unanimité que la commission de l'Edilité a apporté son soutien à ce projet."*

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, constate que les considérations émises n'ont que très peu touché l'aspect financier. *"Je n'ai pas d'autres commentaires à ajouter."*

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

M. Jean Bourgnecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remercie les représentants des groupes qui ont donné leur accord à cette opération. A ceux qui ont évoqué la construction du complexe et l'urbanisation de ce secteur, je dois rappeler que nous ne discutons maintenant que d'une procédure de remaniement parcellaire. Pour ce qui est de la construction future, il existe un certain nombre de règles qui figurent dans le PAD. Elles concernent notamment la répartition des surfaces entre les bureaux, les commerces et les appartements.

Il est en revanche évident que les soucis émis en particulier en matière d'architecture devront être pris en considération dans le cadre de la procédure de permis de construire. On n'en est pas encore là, puisque l'on se trouve au stade du PAD.

"J'ai l'impression que Mme C. Berset se trompe un peu de débat. Il ne s'agit ici pas du tout de toute la question du parking, mais il est simplement question – je le répète – d'un remaniement parcellaire. Ce n'est pas l'opération qui vous est soumise ce soir qui implique la réalisation d'un parking. Nous ne parlons que d'un échange de terrains pour permettre aux futurs investisseurs de disposer des surfaces de plancher nécessaires à la réalisation de leur immeuble. Le problème du parking pourra être traité lors de l'examen de l'arrêté qui vous sera soumis tout à l'heure.

Je n'ai pas de remarques supplémentaires à émettre, si ce n'est évidemment de m'opposer à la demande de renvoi et de vous inviter à en faire de même. Je vous prie d'accepter l'arrêté tel que présenté."

Vote sur la demande de renvoi

Aucune proposition de non-entrée en matière n'étant présentée, il est procédé au vote sur la demande de renvoi.

La demande de renvoi est rejetée par 54 voix contre 12 et 1 abstention.

Examen de détail de l'arrêté

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, rappelle que celle-ci propose la correction formelle suivante :

"La soultte ainsi acquise, soit 703'300 francs, sous déduction des frais de géomètre, de notaire et de registre foncier, est **comptabilisée dans la rubrique** "Vente de terrains"."

L'expression "comptabilisée dans la rubrique" remplace celle de "affectée au compte".

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, précise que cette dernière n'a pas eu connaissance et n'a donc pas discuté de cette correction. Toutefois, comme ce libellé correspond au sens de sa

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

décision, la Commission financière n'a pas de réserve à émettre quant à cette modification.

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que le Conseil communal se rallie à cette modification rédactionnelle.

L'article 2 n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté dans sa version modifiée.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 53 voix contre 8 et 8 abstentions, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 48, du 7 septembre 2009 ;
- le rapport de la commission de l'Edilité ;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé :

1. à vendre à Parvico SA 574 m² provenant des articles 7361 et 7371 pour le pris de 1'250 francs/m² ;
2. à vendre à Parvico SA 138 m² provenant de l'article 7361 pour le prix de 20 francs/m² ;
3. à acheter à Parvico SA 848 m² provenant des articles 7209, 7362, 7363, 7364 pour le prix de 20 francs/m² .

Tous ces articles font partie du cadastre de la commune de Fribourg.

Article 2

La soulte ainsi acquise, soit 703'300 francs, sous déduction des frais de géomètre, de notaire et de registre foncier, est comptabilisée dans la rubrique "Vente de terrains".

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum facultatif.

Fribourg, le 28 septembre 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Eva HEIMGÄRTNER

André PILLONEL"

D. DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP) 7720 ET 7721 :
AVENANT

Discussion générale et entrée en matière

Rapport de la commission de
l'Edilité

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité,
donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La Commune était représentée par Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, et M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité. M. J. Pollet, chef du service des Finances, M. T. Bruttin, architecte de Ville, M. F. Noël, adjoint à la circulation et M. Y. Jelk ont complété nos informations. Qu'ils soient tous remerciés !

Je résume la position de la Commune. Le Conseil communal demande au Conseil général l'autorisation de conclure un avenant pour surseoir au paiement dont devra s'acquitter Nordmann SA pour ces droits de superficie, c'est-à-dire une franchise de 230'000 francs par an pendant dix ans, soit au total 2,3 millions de francs. L'octroi de celle-ci s'explique par l'exigence de la Commune de la démolition de l'accès actuel du parking de Fribourg-Centre et son remplacement par une rampe d'accès du côté de la Route-Neuve. Le nouveau parking, qui sera construit par Parvico sur le droit de superficie Nordmann SA, mettra à disposition un certain nombre de places publiques. Compte tenu des exigences de la Commune, les investisseurs ont demandé au départ à la Ville une participation de l'ordre de 5 millions de francs. Le résultat de la négociation aboutissant à un coût pour la Ville de 2,3 millions sur dix ans est une solution judicieuse. De plus, ainsi la Commune n'a pas à participer financièrement et à emprunter. Il s'agit d'un partenariat public privé qui a un intérêt public évident. Il apporte un gain de places de stationnement compte tenu de la suppression de 114 places en surface et permet de restituer ce lieu aux piétons. Enfin, par la suite la Ville touchera 10% des recettes des deux parkings.

Cette proposition du Conseil communal a été l'objet d'un vif débat au sein de la commission de l'Edilité. Deux types d'oppositions ont été exprimés. Tout d'abord, du point de vue financier : sur quels calculs la Commune se base-t-elle pour accepter les revendications des promoteurs ? Aucuns chiffres détaillés des frais financiers et de construction n'ont été fournis pour justifier la participation de la Ville de 2,3 millions de francs. C'est un effort énorme compte tenu de la situation financière actuelle de la Commune ! Ensuite, des intervenants ont fait part de leurs soucis quant à la réalisation de cette sortie au haut de la Route-Neuve : il y a déjà des problèmes de trafic, on risque un blocage total, y compris pour les véhicu-

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

les d'urgence. Rien n'est prévu pour réaménager le carrefour de la Route-Neuve. L'accès pour les véhicules de livraison au NH Hôtel n'est pas non plus réglé.

Il est répondu qu'il ne s'agit pas là de l'objet du message. Le projet de construction devra encore être mis à l'enquête. Les problèmes évoqués devront être examinés dans le cadre de la procédure du permis de construire. Le plan directeur des Grand-Places comprend notamment la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. La décision à prendre est de répondre à une question de principe à l'intention des promoteurs : peuvent-ils ou non aller de l'avant ? Sur la question financière les représentants de la Commune répondent que si la Ville devait financer la suppression de la rampe actuelle et la nouvelle sortie sur la Route-Neuve, opération estimée à 5 millions de francs, les frais financiers s'élèveraient à 6,5% (intérêts et amortissement compris), d'où l'avantage de la franchise proposée.

Les partisans de l'octroi de cette franchise sur les redevances pensent qu'il est essentiel d'aller de l'avant. Il n'est pas compréhensible que des gens qui se sont engagés pour la mise en valeur du centre ville et notamment pour la construction du théâtre veuillent maintenant freiner les choses. L'intérêt pour la Ville de supprimer la rampe d'accès au parking de Fribourg Centre est évident. Il est essentiel de libérer le pourtour de la salle de spectacle. Il faut être attentif à l'intérêt public et à l'aspect économique des choses. Accepter ce projet renforce l'attractivité du centre ville.

Suite à ce vif débat une double demande de renvoi, d'une part pour que la Commune renégocie les conditions financières avec les promoteurs et, d'autre part, pour régler la question du trafic et de l'accès au NH Hôtel est repoussée par 4 voix contre 2 et 3 abstentions.

Après l'examen de détail de l'arrêté, la commission de l'Edilité accepte par 4 voix contre 1 et 4 abstentions de réduire pour une durée de dix ans, les rentes dues par Nordmann SA pour les parkings des Grand-Places d'une franchise annuelle de 230'000 francs.

La majorité de la commission de l'Edilité recommande ainsi au Conseil général d'accepter cet arrêté."

Rapport de la Commission
financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Les considérations générales formulées lors de la présentation du projet d'arrêté n° 3 s'appliquent également au projet n° 4. L'analyse de détail et les conclusions qui en résultent diffèrent évidemment.

La réalisation d'un parking au centre ville de 980 places dont 781 seront publiques sera accompagnée de la suppression d'un nombre élevé de places en surface. Cette perspective est appréciée diversement. Pour les uns, il s'agit d'une mesure visant à dynamiser le centre ville, pour les autres, il s'agit d'une mesure incohérente d'aménagement du territoire.

Durant les dix premières années d'exploitation des nouveaux parkings, le Conseil communal propose de réduire les charges d'exploitation de 230'000 francs par an soit au total de 2'300'000 francs. Cette mesure est elle aussi appréciée différemment au sein de la Commis-

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

sion financière ; quand les premiers affirment qu'il n'y a pas d'intérêt à accorder une telle aide, les autres répliquent que la Ville gagnera de nouveaux habitants, de nouveaux bureaux et qu'elle encaissera de nouveaux impôts.

La Commission financière propose, lors de sa séance du 14 septembre 2009, par 7 voix contre 1 et 2 abstentions d'autoriser le Conseil communal à effectuer les opérations décrites dans le projet n° 4 figurant dans le message n° 48."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration qui suit :

"Les Présidents de la commission de l'Edilité et de la Commission financière ont très bien résumé les cinq pages de ce message n° 48 que le Conseil communal a consacrées à cet arrêté et dans les quelles il s'est efforcé d'être le plus exhaustif possible. Je ne répéterai pas tout ce qui a déjà été dit, mais je voudrais revenir sur quelques points qui sont essentiels de l'avis du Conseil communal.

*Ce soir, nous discutons du **principe** d'un avenant à un acte constitutif de droit de superficie qui date du 22 mars 2002. Cet avenant tend à accorder une franchise sur la redevance que les DDP de cet acte devraient rapporter à la Commune. C'est très important, c'est, me semble-t-il, l'élément fondamental de ce débat. Cet avenant et cet acte constitutif sont liés à un plan d'aménagement de détail.*

Ce plan d'aménagement de détail est celui de l'Avenue de la Gare-Sud. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure. Ce PAD a certes déjà quelques années, mais il n'empêche qu'il est contraignant pour les promoteurs. C'est également un élément essentiel : ce PAD est contraignant pour les investisseurs qui veulent édifier quelque chose sur le secteur dont vous venez d'approuver le remaniement parcellaire.

Ce PAD est contraignant sur trois points :

- la suppression de la rampe d'accès au parking de Fribourg Centre ;*
- l'obligation d'aménager une nouvelle rampe d'accès du côté de la Route-Neuve ;*
- l'obligation, pour les promoteurs, de réaliser un parking dans le complexe qu'ils entendent ériger à cet endroit-là.*

Pour le Conseil communal, la réalisation de ces éléments est d'une extrême importance. Il en va d'un intérêt public fondamental pour l'aménagement de tout ce secteur des Grand-Places. En effet, grâce à ce nouvel aménagement des sorties des parkings, on disposera d'un accès directement sur Pérolles, c'est-à-dire au haut de la Route-Neuve : cet accès s'inscrit parfaitement dans le concept du compartimentage du trafic au centre ville. Rappelons que ce compartimentage est précisément destiné à éviter le trafic de transit au centre ville. Je réponds ainsi à Mme C. Berset qui semble redouter que la réalisation de ce nouveau parking n'entraîne une augmentation de la circulation dans ce centre ville. Ce sera précisément l'inverse. Le compartimentage dont le nouveau parking est un élément permettra en effet de réduire la circulation au centre ville. C'est un point fondamental.

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

Un autre élément qui nous paraît essentiel, c'est le partenariat public privé. C'est un partenariat qui a ceci de très intéressant, c'est qu'il s'applique dès l'origine du projet et non pas, comme c'est malheureusement souvent le cas, en cours de réalisation du programme. C'est dès l'origine du projet que la Ville de Fribourg et les promoteurs se sont assis autour d'une table pour discuter de leurs intentions et de leurs besoins et de leurs revendications. En effet, un tel partenariat public privé doit aussi être au bénéfice de l'investisseur, parce que si l'opération n'est plus également au bénéfice du privé, on ne peut tout simplement plus parler de partenariat. Dans un tel partenariat, les deux parties doivent trouver leurs comptes ; elles doivent aussi faire des concessions, mais elles doivent trouver leurs comptes.

J'ajoute encore un autre élément important. Suite à la conclusion de cet avenant, suivra – mais ce n'est pas l'objet de la décision de ce soir – la construction d'immeubles. A terme ou sur le long terme, ces nouveaux immeubles pourront apporter de nouvelles ressources à la Commune de Fribourg. Ces recettes futures compenseront cette franchise de 230'000 francs par année sur les redevances des droits de superficie. On s'attend à une progression du chiffre d'affaires des parkings, puisqu'il y aura une augmentation du nombre de places de parc. Au terme des dix années de franchise, on reviendra aux conditions normales des DDP, c'est-à-dire qu'on en reviendra au paiement d'une redevance de 10 % sur le chiffre d'affaires des deux parkings soumis aux droits de superficie. On peut également espérer un retour par le biais de la contribution immobilière sur les nouvelles constructions. Enfin, nous espérons évidemment enregistrer une hausse de nos recettes fiscales grâce à l'implantation de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents dans ce complexe.

Certains trouvent extrêmement élevé le montant de la franchise annuelle de 230'000 francs. Je le reconnais, mais au vu de l'investissement que représenterait pour la Ville le fait de réaliser elle-même la rampe d'accès à la Route-Neuve, cette somme ne représente même pas la moitié de ce que nous devrions alors investir, sans prendre en considération les intérêts intercalaires et les charges d'amortissement que devrait aussi assumer la Ville.

Voilà, j'en ai fini. J'espère que vous apporterez votre soutien à ce projet qui revêt une importance capitale pour la revitalisation du centre de notre ville."

M. Rainer Weibel (Verts) demande le renvoi de cet objet. "Permettez-moi de m'expliquer. Je comprends parfaitement la déception dont s'est fait l'écho Mme C. Berset, quand elle constate qu'on en est à discuter ici de la construction d'un tel parking en plein centre ville. Ce serait bien le lieu de parler ici de cette question. Il est évident que le groupe des 'Verts' ne saurait, par principe, être favorable à l'augmentation de la capacité de parcage de 300 places en plein cœur de la cité. Il ne fait aucun doute que cet ouvrage provoquera beaucoup de pollution supplémentaire en ville. Je reprends ainsi à mon compte l'argumentation que l'on vient d'entendre.

Vouloir construire un parking de 1'000 places au centre d'une ville de 35'000 habitants est parfaitement anachronique. Dans quelle autre ville de notre pays construit-on encore aujourd'hui un tel monstre en plein cœur de la cité ? Tout le monde, et même tous les partis politiques, parlent du réchauffement climatique ... et notre Commune mène une politi-

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

que qui va exactement à 'contresens' : voitures, voitures, voitures ... et c'est tout !

Quand on connaît le rapport des forces, on sait qu'il est malheureusement trop tard pour s'opposer à ce projet qui se réalisera d'une manière ou d'une autre. Nous ne nous y opposons donc pas. En revanche, nous sommes confrontés à un problème plus immédiat : c'est celui du nouvel accès à ce parking par une rampe qui débouche au haut de la Route-Neuve. Je vous prie de bien y réfléchir.

On vient ce soir nous dire qu'on a un PAD qui est quasiment en vigueur. Sauf erreur de ma part, un recours est encore en suspens. Quoi qu'il en soit, j'aimerais dire que cet accès serait une catastrophe, une catastrophe pour la circulation. Il suffit de passer à cet endroit pour se rendre compte qu'il n'y aura pas la place pour éviter les bouchons. Le premier bouchon, ce seront les véhicules qui viendront de Péroilles, le deuxième qui sera le plus important sera constitué des véhicules qui déboucheront de la route des Arsenaux et qui se trouveront pris dans un véritable entonnoir devant l'immeuble de la Banque cantonale de Fribourg.

Ce problème est quasiment insoluble, car ce qui aurait dû être fait aurait dû l'être non pas dans le cadre du permis de construire, comme on nous l'annonce, mais dans le cadre du PAD. On dispose en effet de l'étude de Transitec de 2002. Ce problème ressort très clairement de cette analyse. Ces bouchons créeront des problèmes pour toutes les lignes qui vont de la Gare en direction de Péroilles. Les problèmes ne se limiteront pas à cette ligne de transports publics, mais comme le trafic privé pourra continuer sur un sens, tout ce trafic continuera à passer par cette place et cette entrée ne fonctionnera jamais.

L'ATE a soulevé cette question dès 2004 par écrit. L'ATE m'a chargé de le redire ce soir. Nous avons discuté de cette question avec M. J. Stephan de Parvico pour trouver une solution. Nous sommes tombés d'accord que la seule solution possible serait un accès souterrain direct depuis la route des Arsenaux. La capacité du parking serait ainsi augmentée. Et il est intéressant de savoir que M. Stephan a fait établir un devis provisoire pour connaître le coût d'un tel accès. Il est arrivé à une estimation de 7 millions de francs. A mon avis, un tel investissement de 7 millions de francs devrait pouvoir être financé pour arriver à une solution qui serait avantageuse pour toute la ville.

Ce serait le minimum d'aboutir à une solution qui n'entrave pas le fonctionnement de toute la ville. Sinon, le problème qu'on résoudra sur une petite échelle d'un côté avec la construction du pont de la Poya, ne sera que transféré de l'autre côté dans le quartier de Péroilles. Les bouchons qu'on trouve actuellement entre le centre ville, le pont de Zaehringen et la rue de Morat se retrouveront à Péroilles. C'est ce qui est arrivera. C'est parfaitement calculable. Mais nous, nous ne nous intéressons pas à ce problème. Notre seul souci, c'est de savoir combien ça va coûter ..."

La Présidente invite l'orateur à revenir à l'objet en discussion.

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

M. Rainer Weibel (Verts) poursuit :

"D'accord, je voulais simplement vous inviter à réfléchir. Vous êtes élus pour réfléchir. Vous n'êtes pas simplement élus pour avaler ce qu'on vous propose. Dans toute ville civilisée, le parlement discuterait d'un tel dossier ! Ici, non ! Chez nous, on tient une petite discussion sur un remaniement parcellaire qu'on comprend à moitié et puis après c'est fini."

M. Stanislas Rück (PDC) s'exprime dans les termes qui suivent :

"L'enjeu final du point D de ce message est le même qu'au point C : la qualité des futurs espaces publics au cœur de la cité. On ne saurait atteindre un niveau de qualité satisfaisant si l'on ne règle pas les problèmes de parage et de circulation. Sur ce point, nous sommes tous d'accord. Ce qui ne fonctionne pas, le groupe démocrate-chrétien le sait, et nous le savons tous, c'est la situation actuelle où quatre parkings indépendants, Manor, ex-Coop City, Grand-Places et Fribourg Centre débouchent sur un seul rond-point, sur un seul axe routier.

Du point de vue technique, l'idée de relier les parkings et de gérer les entrées et les sorties de façon cohérente aux deux extrémités, rattachées à deux axes routiers distincts est une bonne idée. En outre, cette solution supprime la rampe d'accès actuelle à Fribourg Centre et – faut-il le répéter une nouvelle fois – de libérer les abords de la salle de spectacle pour un projet de qualité. Certes, les détails ne sont pas encore mûrs. Un intense travail attend les promoteurs et les services pour le développement du programme et pour la procédure d'autorisation.

Le groupe démocrate-chrétien attend que ce travail soit fait, que les questions de la circulation vers la Vieille Ville soient examinées avec sérieux, que les solutions pour gérer les flux de trafic au haut de la Route-Neuve soient traitées avec soin. Ce sont là des aspects du projet qu'il faudra résoudre.

Mais aujourd'hui, nous ne décidons pas d'un projet, mais d'un cadre et le groupe PDC soutient ce cadre.

L'aspect financier de ce message est le résultat d'une âpre négociation aux paramètres multiples. Ces discussions ont été menées par nos autorités et par nos services communaux qui sont le mieux placés pour ce faire. Le groupe démocrate-chrétien pense que remettre en question l'issue de cette négociation peut faire vaciller l'ensemble du dossier. Ce serait un magnifique 'autogoal'. Le chantier de la salle de spectacle progresse à grands pas. Nous n'avons guère de temps à perdre, si nous voulons que les abords soient prêts pour l'ouverture.

A court terme, la Ville doit renoncer à quelques revenus, mais le temps travaille pour nous. Par ce biais, nous encourageons des partenaires privés à réaliser des investissements importants qui présentent un intérêt public indéniable et pour lesquels nous n'avons pas les moyens. Ces investissements auront globalement des retombées positives sur le développement du centre ville. Et, à moyen terme, aussi sur les recettes de notre Commune. Dans cette optique, le groupe démocrate-chrétien soutient la proposition du Conseil communal d'une réduction forfaitaire des redevances de 230'000 francs par année pendant dix ans."

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

M. François Weissbaum (PCSO) fait la déclaration suivante
au nom de son groupe :

"Nous soutiendrons la proposition du Conseil communal, en émettant malgré tout quelques remarques. Pour nous, l'objectif à long terme, c'est la fin du trafic de transit à la place de la Gare. Aujourd'hui, nous en sommes à l'étape 1 : on va interdire ce trafic dans un seul sens. L'étape 2, nous espérons vivement pouvoir la réaliser avec l'ouverture du pont de la Poya et ainsi supprimer définitivement le trafic de transit au centre ville, en interdisant tout simplement la traversée de la place de la Gare en véhicules privés dans un sens ou dans l'autre.

Cet objectif extrêmement intéressant pour le centre ville et sa revitalisation posent de sérieux problèmes en matière d'accès. Comment arriver au centre ville ? Les transports en commun sont évidemment une bonne solution, aller à pied aussi, mais nous estimons que ce n'est pas suffisant. Je crois que les associer à un développement de parkings qui sont des impasses, qu'on vienne de Pérolles ou d'autres directions, nous paraît une bonne solution. En effet, finalement, ne viendront en voiture au centre ville que ceux qui viendront y parquer. Dans cette perspective, nous estimons qu'il s'agit d'un très bon, et même d'un excellent raisonnement. Dans ce contexte, il ne s'agit pas de tenir des comptes d'apothicaire, pour savoir si 230'000 francs c'est mieux que 220'000 francs ou si c'est moins bien que 240'000 francs. Cet aspect des choses nous apparaît véritablement comme une question annexe.

Qu'en est-il de la question des accès aux parkings ? D'un côté, la suppression de la rampe d'accès au parking de Fribourg Centre apparaît comme – on l'a dit – une très bonne solution. Quant à l'aménagement d'un nouvel accès débouchant sur la Route-Neuve, ce n'est pas l'objet de la discussion de ce jour. Certains parlent d'un accès à 5 millions de francs ; d'autres arrivent déjà à des solutions à 7 millions de francs, tout en demandant le renvoi. - Je ne comprends pas cette position ! - J'espère simplement que les problèmes posés par cet accès pourront être bien résolus, même si ce n'est pas l'objet du débat de ce soir. C'est avec ces quelques remarques, et surtout – il ne faut pas l'oublier – l'objectif final que nous avons décrit, que nous acceptons l'entrée en matière et que nous soutiendrons cette partie du message. Encore une fois, l'aspect financier nous paraît quelque peu dérisoire en comparaison de cet objectif final."

M. Christoph Allenspach (PS) déclare ce qui suit :

"Le groupe socialiste a examiné ce projet du Conseil communal d'une manière ouverte, mais aussi très critique. Certains d'entre nous sont très sceptiques, voire carrément opposés à l'égard d'une extension du parking des Grand-Places et à la création d'une nouvelle rampe d'accès du côté de la Route-Neuve. Tout le monde sait fort bien qu'un tel ouvrage engendrera du trafic supplémentaire au centre ville qui est aujourd'hui déjà largement saturé.

Mais finalement, il ne faut pas se tromper sur l'étage du débat'. En effet, nous ne sommes pas appelés à prendre une décision pour ou contre l'aménagement d'un parking. Tout ça a d'ores et déjà été réglé par le Conseil général en 2002, quand il a octroyé un droit de superficie. Ce droit de superficie lie les deux partenaires, les promoteurs et la Commune. Cela signifie en particulier que le promoteur a l'obligation de réaliser cette nouvelle rampe. En d'autres termes, il n'est pas juste de prétendre

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

qu'en fin de compte, ce pourrait être la Commune qui devrait construire cette rampe. Le contrat est très clair, Mme M. Genoud-Page. Ce sont les promoteurs qui ont l'obligation de réaliser cet ouvrage.

Nous ne nierons pas les quelques avantages que peuvent apporter cette nouvelle rampe et la liaison des parkings. Ces aménagements faciliteront la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare que nous appelons de nos vœux. Nous saluons également la suppression de 144 places de parc dans les rues du centre ville, ainsi que la démolition de la rampe d'accès au parking de Fribourg Centre. Nous devons toutefois relever que l'aménagement de cette sortie à cet endroit a été favorisé par le Conseil communal en 1997. Contrairement à ce que nous affirme aujourd'hui ce même Exécutif, cette rampe n'était nullement conçue comme devant être provisoire. Il devait s'agir d'une sortie définitive. A l'époque, plusieurs membres de cette assemblée s'étaient irrités contre l'actuel promoteur. A ce moment-là, l'aménagement de cette rampe était déjà 'une ânerie'. Il est bien évident que la Ville devrait malgré tout accorder une certaine indemnité, mais toute la question est de savoir à combien doit se monter cette indemnité. On nous parle d'un partenariat public privé indispensable. Pour les socialistes, un tel partenariat est acceptable, dans la mesure où il y a un équilibre entre avantages et sacrifices pour les deux parties.

Le problème du financement est en fait le nœud de ce débat. Sur ce point, les arguments du Conseil communal ne nous convainquent absolument pas. Nous avons même l'impression que cet aspect de l'opération n'a pas donné lieu à de grandes discussions entre la Commune et les promoteurs. On nous avance, sans en apporter la moindre preuve, en quelques lignes extrêmement maigres, des montants, sans nous donner la moindre indication quant au projet et donc sans que nous puissions vérifier le bien-fondé de ces chiffres. On nous parle d'un programme de construction de 15 millions de francs, dont 10 pour l'extension du parking et 5 pour la démolition de la rampe existante et la réalisation de la nouvelle entrée. Il est fort probable que dans cette estimation de 15 millions de francs est comprise la réalisation des 100 places de parc aménagées sur fonds privé, alors même que ces 100 places sont exclues de la redevance calculée et due sur le chiffre d'affaires annuel brut du parking. Il y a déjà là quelque chose qui ne va absolument pas.

Pour les 200 places restantes, on nous avance un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 525'000 francs avec une perte de 450'000 francs et ceci sans la moindre preuve non plus. C'est vraiment facile. Je pourrais aussi avancer des chiffres et dire que dans dix ans ce sera toujours la même chose. On aurait été en droit d'attendre du Conseil communal qu'il nous explique les choses un tout petit peu mieux.

En revanche, une comparaison avec les 444 places du parking des Grand-Places peut apporter un petit peu de lumière. Le chiffre d'affaires réalisé pour ce parking par la société Nordmann SA est de 1'700'000 francs par année. On voit bien que le nouveau parking pourrait, d'ici à quelques années, dès qu'il sera pleinement utilisé, rapporter annuellement de 700 à 800'000 francs et non pas 525'000 francs comme on le dit dans le message. Dans ces conditions, pourquoi la Commune devrait-elle accorder aux exploitants une franchise forfaitaire pendant dix ans ? Cette solution empêche la Ville de profiter, comme les promoteurs, d'un chiffre d'affaires supérieur.

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

Au vu de la situation financière de la Commune, ce serait commettre une négligence irresponsable que d'approuver telle quelle la proposition du Conseil communal. Le Conseil communal nous invite en fait à accorder un véritable cadeau de 230'000 francs par année à des promoteurs. Le soutien quasiment sans réserve de la Commission financière à cette opération est d'autant plus incompréhensible qu'à chaque budget, on mégote pour chaque centime. Ici, avec une incroyable légèreté, vous avez accepté – je crois que la soirée était déjà fort avancée – cette proposition sans poser de questions !

Le groupe socialiste présentera, à l'article premier de l'arrêté, un amendement dont vous avez déjà pu prendre connaissance. Il s'agit de trouver une solution équilibrée entre la Ville et le promoteur quant au montant de cette franchise."

M. François Weissbaum (PCSO) souhaite simplement poser une question complémentaire à son collègue C. Allenspach. Celui-ci a présenté un amendement. Quand cet amendement sera-t-il présenté et discuté ?

La Présidente précise que cet amendement sera examiné lors de la discussion portant sur l'article premier de l'arrêté.

M. Thomas Zwald (PLR) s'exprime comme suit :

"C'est avec intérêt que le groupe libéral-radical a examiné le projet d'arrêté n° 4 concernant l'avenant au droit de superficie pour le parking des Grand-Places. La participation financière de la Commune à la construction de la nouvelle rampe d'accès à la Route-Neuve et à la démolition de la rampe existante du parking de Fribourg Centre, sous la forme d'une franchise de 230'000 francs par année sur la rente superficielle pendant dix ans, est à la fois juste et logique.

En effet, ce sont des décisions prises par les autorités qui ont rendu nécessaires, voire obligatoires, la démolition de la trémie existante et la construction d'un nouvel accès. Avec la solution qu'on nous présente, le Conseil communal, ou la collectivité publique, assume les décisions prises, également à l'égard d'un investisseur privé. Ce projet ouvre la voie à l'aménagement de places de parc souterraines supplémentaires. A ce sujet, le groupe libéral-radical ne partage pas l'avis exprimé, notamment par notre collègue R. Weibel. Il faut d'abord garder le sens des proportions. Il convient de rappeler, en premier lieu même si vous le savez sans doute, la suppression de 114 places de parc publiques en surface aux Grand-Places. En contrepartie, on construira 296 places dont 220 destinées aux visiteurs et aux clients. Cette augmentation est pleinement justifiée. Il en va de l'attractivité commerciale de notre centre ville.

Au sujet de l'amendement que vient d'annoncer le groupe socialiste, je me demande s'il n'y a pas erreur effectivement quant au contenu de la proposition du Conseil communal. On discute, en fin de compte, d'une participation financière de la Commune de 2,3 millions de francs sur un investissement de 5 millions de francs. Le choix qui a été fait, c'est d'accorder cette participation sous la forme d'une franchise annuelle de 230'000 francs. Je ne comprends dès lors pas bien le calcul ou ce mode de calcul que nous propose le groupe socialiste. Je le répète : une participation de 2,3 millions de francs sur 5 millions est tout à fait justifiée, parce qu'il s'agit d'assumer les décisions prises par les autorités. Ces décisions

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

ont été précisément soutenues par le groupe socialiste (mise en sens unique de l'Avenue de la Gare et suppression des places de parc en surface)."

M. Jaime Pinho Andrade (UDC) donne lecture du rapport ci-après :

"Le groupe UDC a procédé à l'analyse et à l'évaluation des éléments qui nous sont présentés dans cette deuxième partie du message n° 48 du Conseil communal au Conseil général.

Sans reprendre le détail de cet objet, rappelons simplement que le DDP a déjà été octroyé en 2002 dans le but de créer un seul parking. Pour le reste, nous relevons en bref que :

- *le total des places de parc s'élèvera à 960, soit 791 à la disposition du public et 169 à la disposition des locataires des immeubles concernés ;*
- *la diminution de la redevance pendant dix ans permet à la Commune de participer à l'ensemble de l'opération sans devoir investir un montant conséquent.*

Dans cette opération, la Commune est demanderesse, mais elle n'a pas la capacité d'investir dans ce projet pour atteindre ses buts qui sont d'accroître le nombre total de places de parc, de supprimer des places de parc en surface et de supprimer la rampe d'accès située derrière la salle de spectacle.

Compte tenu de la pesée d'intérêts à court et à long termes et de l'environnement économique actuel, la solution qui nous est présentée semble adéquate.

Notre approbation ne nous empêche cependant pas de déplorer la suppression de places de parc en surface, qui désavantage encore et surtout les petits commerçants. N'aurait-on pas pu trouver une solution intermédiaire ?

Pour ces différents motifs, la majorité du groupe UDC accepte l'avenant au droit de superficie pour les parkings des Grand-Places."

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, constate que les avis sont contradictoires. De manière générale, l'ensemble des groupes accepte la proposition du Conseil communal, même si il y a une demande de renvoi. On remarque aussi, M. R. Weibel, que chacun a réfléchi sur ce dossier, mais que la sensibilité ou les valeurs fondamentales ne sont pas forcément les mêmes pour tous. Comme tout ou presque a été dit, je renonce à ajouter quoi que ce soit, si ce n'est de rappeler qu'au final, la commission de l'Edilité a accepté la proposition du Conseil communal.

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, s'exprime comme suit :

"Il a été fait allusion au fait que la Commission financière s'était satisfaite de la solution qui lui avait été présentée. Elle l'a fait après une analyse qui a été assez rapide – c'est vrai – mais sur l'indication que lors de la première discussion avec les promoteurs, ceux-ci, selon l'information donnée par M. le Syndic, avaient demandé 4,5 millions de francs

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

comme participation communale. Il s'agit donc d'une option qui représentait le double de ce qui a été accordé. Cette solution est dès lors apparue comme satisfaisante à la Commission financière."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, émettra quelques commentaires suite aux déclarations émises par les groupes. "Je remercie les groupes qui apportent leur soutien à ce projet. A mon sens, du point de vue financier, cette solution est acceptable pour la Ville de Fribourg dans le cadre – c'est essentiel – d'un partenariat public privé. Il est fondamental de se concentrer sur ce sujet qui est le sujet de la décision à prendre. Je laisserai le soin à mes collègues de répondre, s'ils le désirent, aux questions concernant les aspects éditaires, d'aménagement ou de circulation.

En revanche, j'aimerais apporter plusieurs compléments d'informations au sujet des négociations. Pour mener et faire aboutir des négociations dans un partenariat, il faut être plusieurs, et au moins deux. Dans cette négociation, les partenaires se sont vus à plusieurs reprises. Ils ont mené des discussions ardues. La Commune de Fribourg ne s'est pas contentée de baisser les bras après la première rencontre. Elle est allée le plus loin possible dans ce qu'elle pouvait obtenir lors de ces tractations. Ce n'est pas moi qui les ai menées personnellement, mais M. P.-A. Clément peut vous en donner un écho, s'il a l'occasion de prendre la parole.

J'en viens à la question des 100 places de parc aménagées sur fonds privé. Il est bien évident que la Ville de Fribourg ne pourra pas exiger une redevance de droit de superficie pour ces 100 places. C'est évidemment exclu. Il n'en est pas question. Ces redevances découlent des droits de superficie, dont le premier a été accordé en 1968 déjà pour l'actuel parking des Grand-Places qui offre 444 places. A l'époque, une participation sous forme d'une franche de rente superficielle avait été déjà octroyée au promoteur du parking. C'est exactement la même formule que nous avons reprise, comme nous avons repris les mêmes principes pour le remaniement parcellaire. Nous avons retenu cette option afin de garantir une certaine continuité dans ce projet, dont la mise en œuvre a malheureusement été réalisée de manière morcelée. Nous espérons ainsi arriver à un terme pleinement satisfaisant du point de vue de l'aménagement de cette zone si essentielle de Fribourg.

A M. C. Allenspach, j'aimerais répondre qu'il est évident que d'ici à quelques années, le chiffre d'affaires du nouveau parking augmentera – c'est une évidence, mais pour que ce chiffre d'affaires puisse croître, il faut que l'on construise l'ouvrage. Si l'on ne construit pas ce parking, il n'y aura alors tout simplement pas de redevance pour la Commune. Sur ce point, il faut être très clair. La Ville ne peut pas prétendre à des redevances, s'il n'y a pas de recettes grâce aux parkings. Ce point doit être central dans l'analyse de l'opération.

Un tout dernier point : un investisseur est prêt à investir à cet endroit. Il est évident – tout le monde l'a reconnu – qu'il est soumis à certaines contraintes. Mais si cet investisseur ne réalise pas son parking, la Commune devra alors trouver une solution pour le compartimentage du trafic dans ce secteur, compartimentage qui intègre la réalisation de ce parking. La Commune devra bien résoudre le problème et empoigner les choses. A ce moment-là, la dépense à charge de la Commune sera bien plus élevée que cette franchise totale de 2,3 millions de francs sur les rentes superficielles."

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, souhaite intervenir au sujet des problèmes de stationnement et sur le fonctionnement du carrefour de la Gare. *"Je répondrai plus particulièrement à M. R. Weibel. Initialement, je pensais que ma réponse serait longue, mais je constate que MM. S. Rück, F. Weissbaum, T. Zwald ou J. Pinho Andrade, ont chacun apporté des éléments de réponse clairs et relativement simples.*

Il suffit en effet d'avoir un tout petit peu de mémoire pour se rappeler que c'est déjà en 2004 que le Conseil communal a pris des décisions fondamentales en lien avec ce futur ouvrage. Je veux parler de la suppression des 114 places sur domaine public en surface, mais également de la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare. Je rappelle que la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare est une condition exigée sur la construction de ce parking et que cette mise en sens unique de l'Avenue de la Gare améliorera la situation du trafic au centre ville. Elle nous permettra d'atteindre les buts de quasiment toutes les villes moyennes et même grandes, à savoir de limiter le trafic de transit, de limiter l'accès au centre ville des pendulaires et de favoriser les visiteurs clients et les habitants.

La proposition que nous avons sous les yeux correspond clairement à ces objectifs. En effet, d'un côté, il y aura mise à disposition de 296 places supplémentaires et de l'autre diminution de 114 places sur le domaine public. Mais il ne faut pas oublier que le règlement du PAD qui est en vigueur depuis de longues années, contient une disposition qui prévoit que toutes les places de parc en surface sur domaine privé doivent être supprimées dans le périmètre du PAD. C'est déjà le cas pour ce qui est de l'esplanade Jo Siffert qui se trouve à côté du café des Grand-Places. Il en est de même du parking qui se trouvait à l'extérieur du virage de la Route-Neuve en contrebas de Fribourg Centre. Ce sera enfin le cas, au moment de la construction du parking, de toutes les cases qui se trouvent aujourd'hui à l'intérieur de la boucle de la Route-Neuve. Il y a lieu de souligner que toutes ces places étaient à l'époque à disposition des pendulaires, c'est-à-dire sans aucun intérêt pour les commerçants et surtout sans aucun intérêt pour l'attractivité du centre ville. Ce sont en effet aussi les véhicules de ces pendulaires qui, aux heures de pointe, viennent et repartent, en augmentant encore la charge de trafic sur les axes routiers.

J'en viens ainsi à la première intervention de M. R. Weibel qui s'inquiétait du fonctionnement du carrefour de la Gare et des problèmes de sortie depuis cette fameuse rampe hélicoïdale. Avec la suppression de places de parc en contrebas de cette sortie, la charge de trafic remontant la Route-Neuve sera bien moins forte qu'actuellement aux heures de pointe. Il faut ensuite ajouter que la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare réduira, selon les estimations faites, la charge de trafic quotidienne de 8'000 à 10'000 véhicules. Cette mise en sens unique permettra aussi la suppression d'un flux de trafic aux feux dont le fonctionnement sera évidemment revu. On pourra donc donner beaucoup plus de liberté à la sortie de la Route-Neuve, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui. Il a été fréquemment question dans cette enceinte des problèmes rencontrés par les transports publics pour déboucher de la Route-Neuve. La suppression de ces places de parc dans la partie médiane de la Route-Neuve améliorera sensiblement la situation ; il en sera de même de la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare, et à terme, selon les plans, de la suppression du trafic privé à l'Avenue de la Gare. Un autre élément jouera aussi un grand rôle : c'est l'interdiction, prévue dans le règlement du PAD, de tourner à gauche en sortant de la rampe hélicoïdale. Les véhicules qui sortiront

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

du parking ne pourront pas descendre vers la Basse-Ville, mais devront tourner à droite. Voilà encore un facteur intéressant pour la sécurité des piétons empruntant la Route-Neuve et pour la Vieille Ville qui entretemps sera évidemment équipée des mesures d'accompagnement de la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare.

Vous voyez que le puzzle qui se met en place depuis plusieurs années nous amène à une situation qui sera tout à fait gérable, de l'avis des spécialistes. Nous devons leur faire confiance. Les chiffres en l'espèce sont tout à fait clairs. J'ai aussi la conviction que pour ce qui est du nombre de places et de l'attractivité du centre ville, la pratique qui veut que l'on supprime les cases pour les pendulaires et non pas pour les visiteurs clients ou pour les habitants, paiera."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, tient à rappeler qu'il s'agit, dans le cas présent, pour le Conseil général de prendre une décision de principe pour que les futurs investisseurs sachent s'ils peuvent aller de l'avant avec leur projet et à quelles conditions.

Quant aux questions de détail – je pense notamment à la sortie sur la Route-Neuve – elles devront évidemment, comme pour tout projet, être réglées, mais non pas au stade du PAD, mais au stade de la procédure du permis de construire. Qu'en est-il du point de vue de l'aménagement ? M. C. de Reyff a souligné à juste titre qu'il y aurait amélioration pour la circulation. Il y aura aussi une amélioration tant du point de vue de l'aménagement que de l'urbanisme, grâce en particulier à la suppression de l'actuelle trémie d'accès au parking de Fribourg Centre, ainsi qu'à la suppression des places de parc aux Grand-Places. Il convient de rappeler que l'article 5 du PAD de l'Avenue de la Gare précise : "Une étude de l'ensemble des aménagements extérieurs du secteur des Grands-Places doit être entreprise par la Ville de Fribourg.". A ce sujet, j'attire aussi votre attention sur l'arrêté n° 2 du message n° 48, qui sera traité lors de la séance du Conseil général du 2 novembre 2009. Afin de répondre à cette exigence, le Conseil communal sollicite de votre part l'engagement d'un crédit pour le lancement du concours et des premières études d'aménagement de cette esplanade des Grand-Places et de la place Jean Tinguely. Il y a bien volonté du Conseil communal d'améliorer, grâce à ces diverses mesures, l'ensemble de l'urbanisme de cette zone.

M. Pierre Alain Clément, Syndic, précise que s'il intervient, ce n'est pas pour faire une démonstration de force de la part du Conseil communal. *"Comme j'ai été une ou deux fois interpellé à titre personnel, je me dois de rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, ce Conseil général a demandé au Conseil communal l'organisation d'un concours d'aménagement de la place, ainsi que de l'espace autour de la salle de spectacle. C'est la preuve que l'aménagement d'une zone attractive à cet endroit est au cœur des préoccupations de tout le monde. C'est évidemment aussi la préoccupation du Conseil communal.*

Tout à l'heure, M. F. Weissbaum a parlé de plusieurs étapes. Je dois préciser qu'il a oublié une première étape qui est en train d'être mise en œuvre, puisqu'elle vient d'obtenir les feux verts juridiques. Il s'agit précisément du début de la mise en sens unique de l'Avenue de la Gare. Ensuite, comme vous l'avez mentionné, la deuxième étape concernera la construction du parking. Enfin, la troisième étape sera la suppression du trafic à l'Avenue de la Gare, quand le pont de la Poya sera ouvert.

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

Ces étapes, le Conseil communal entend bien les réaliser, certes lentement, mais en fonction des moyens dont il dispose.

Mon dernier commentaire, c'est pour vous dire que les négociations avec les investisseurs n'ont pas été réglées en un tour de cuillère à pot, si je puis me permettre l'expression. Si, au final, le Conseil communal a retenu comme franchise annuelle pendant dix ans 230'000 francs, c'est aussi pour permettre à l'investisseur d'amortir son investissement, en participant à l'opération. Nous avons le choix entre une participation un peu différente – comme celle que M. C. Allenspach nous présentera dans quelques instants – ou aussi une participation unique, mais nous avons opté pour cette méthode qui nous paraît plus élégante, puisque la participation communale prendra la forme du renoncement à une redevance à laquelle nous donnait droit le contrat de DDP de 2002."

Vote sur la demande de renvoi

Aucune demande de non-entrée en matière n'étant présentée, il est procédé au vote sur la demande de renvoi de M. Rainer Weibel.

La demande de renvoi de M. Rainer Weibel est rejetée par 49 voix contre 10 et 7 abstentions.

Examen de détail

Il est procédé dès lors à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Discussion

M. Christoph Allenspach (PS) présente l'amendement suivant :

*"Le total des rentes dues par la Société Nordmann SA pour les droits de superficie articles 7370 DDP, 7720 DDP et 7721 DDP RF Fribourg sera réduit d'une franchise annuelle **qui correspond à 50 % de la perte de l'exercice du parking à construire sur l'article 7720 et 7370 DDP RF Fribourg, mais au maximum de 230'000 francs.** Cette réduction ne sera applicable que dès la mise en service du parking de liaison à construire sur l'article 7720 et 7370 DDP RF Fribourg."*

Notre proposition acceptée en fin de compte ce qui a été négocié par le Conseil communal, à savoir l'octroi d'une franchise de 230'000 francs par année pendant dix ans, même si nous ne disposons d'aucune donnée chiffrée pour justifier ce montant. Nous ne connaissons même pas le coût de construction de la nouvelle rampe et de la démolition de l'ancienne. Toutefois, avec notre amendement, les choses se feront avec beaucoup plus de 'fair-play'. Les deux parties, les privés et la Commune, partagent les risques et les bénéfices. Il se peut même que le coût de construction de cette rampe soit plus élevé que prévu et que partant les choses se passent moins bien pour la Commune. Toutefois, il est plus que probable que le chiffre d'affaires progresse au fil des années. Il n'y aurait alors aucune raison pour que la Commune ne profite pas de cette évolution positive et que le bénéfice tombe uniquement dans la caisse du promoteur.

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

Certains estiment qu'opter pour cette solution est trop risqué, parce que le promoteur pourrait renoncer à son projet. Je pense qu'il n'en sera absolument rien. En effet, tant le promoteur que la Ville sont liés par les clauses du droit de superficie. L'investisseur, s'il veut réaliser les immeubles locatifs et administratifs qu'il projette, doit construire cette rampe en vertu du contrat de droit de superficie. Il me semble aussi que c'est dans l'intérêt même de ce promoteur que de réaliser l'ensemble de ce complexe, pour lequel il a consenti des investissements pendant des années. C'est vrai et nous l'admettons. Il n'empêche que cet investisseur est également un entrepreneur général qui comprend une société de construction, ainsi qu'un bureau d'architectes et d'ingénieurs civils. Il possède en outre une entreprise de construction métallique. J'ai l'impression, pour avoir visité le site internet de la société, que Stephan SA pourrait fort bien livrer de nombreux éléments métalliques pour la construction dans son ensemble. Le promoteur a intérêt à réaliser ce complexe. Qu'il y ait eu du travail pour lui, nous l'acceptons, mais il convient de partager les bénéfices futurs et donc, le cas échéant, réduire la franchise de rente consentie par la Commune."

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, rappelle que la majorité de la commission s'est prononcée pour l'arrêté tel que soumis par le Conseil communal. *"Je m'en tiens dès lors à cette version."*

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, répète que cette dernière soutient la proposition de l'Exécutif.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, ne peut évidemment que défendre la proposition du Conseil communal. *"Même si j'essaie de bien saisir les enjeux de l'amendement de M. C. Allenspach, j'ai beaucoup de soucis quant à l'expression de '50 % de la perte de l'exercice'. Je laisse le soin à M. P.-A. Clément, qui a négocié ce contrat avec Parvico SA, de préciser les choses."*

M. Pierre Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

"Merci de m'attribuer la paternité de la totalité de cette négociation. Mais elle a été en fait menée par l'ensemble du Conseil communal."

Il y a lieu de rappeler un certain nombre de principes. Le premier des principes qui nous a inspirés était celui d'une participation à un investissement. Nous avons opté pour cette formule d'une réduction de rente superficielle de dix fois 230'000 francs. Nous avons accepté une participation – certains l'ont compris – de 2'300'000 francs sur un investissement de 5 millions de francs. J'ai bien lu l'amendement de M. C. Allenspach. Je dois malheureusement m'y opposer. Il est évident que le chiffre d'affaires du futur parking évoluera. Deux facteurs influenceront sur ce chiffre d'affaires. D'abord, on n'est nullement certain du succès immédiat de ce parking. Rien ne nous dit qu'il sera plein dès le lendemain de son inauguration. Les estimations de fréquentation ont été calculées sur un rendement moyen et non optimal à partir de la première année d'exploitation. Il est dès lors évident qu'il ne pourra y avoir que progression de la fréquentation et donc du rendement en maintenant les tarifs actuels."

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

Il existe aussi bien évidemment une deuxième manière de rendre l'investissement 'encore plus attractif financièrement', c'est d'élever les tarifs de parcage à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. Dans cette hypothèse, chaque franc qui dépasserait un chiffre d'affaires de 230'000 francs par an serait affecté d'une redevance de 10 % et reviendrait à la Commune.

Troisième observation : on met en évidence un investissement, mais en réalité les redevances sont dues par la Société Nordmann SA. Je rappelle qu'en 2002, le Conseil général a accepté l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Société Nordmann SA, droit qui autorise la construction d'un parking à cet endroit. Il y aura en fait investissement commun de la Société Nordmann SA et de Parvico SA pour l'exploitation de l'ensemble de ces parkings, tant privés que publics.

Comme je n'ai pas l'impression qu'on se trouvera en dessous de cette franchise de 230'000 francs, je vous prie d'accepter la proposition du Conseil communal."

M. Claude Schenker (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Imposer ce soir unilatéralement des conditions différentes et, qui plus est, quelque peu confuses au résultat de négociations déjà ardues équivaut à un renvoi déguisé du dossier avec les conséquences qui peuvent en découler. Le groupe démocrate-chrétien ne veut pas risquer l'abandon d'un projet aussi important, car contrairement à ce qu'a affirmé M. C. Allenspach, il est tout sauf certain que le partenaire soit prêt à de nouvelles discussions ou négociations. Or, il y a eu des négociations jusqu'à ce jour, ce qui prouve qu'il n'est pas lié par le point qui est maintenant soumis au vote. Nous vous invitons à rejeter l'amendement présenté et à soutenir la proposition du Conseil communal."

M. John Clerc (PS) souhaite simplement faire remarquer une chose : dans tous ces documents où il est fait mention de la Société Nordmann SA, il est toujours question de la Société "Nordmann et Cie SA". "Or, la 'compagnie' a disparu, mais tous les textes paraphés par les honorables D. de Buman et P.-A. Clément parlent toujours de la Société Nordmann & Cie SA. Plus loin, dans le même article, on écrit sur l'article 7720 et 7370 DDP ; je croyais que lorsqu'il y avait deux articles, on disait 'les articles'. Dans les considérants, je relève un petit point microscopique : après le rapport de la Commission financière, il conviendrait de mettre un point virgule, comme c'est la règle. Merci, ce sont de petites choses qui seraient sans doute dignes d'une ville de '350'000 habitants' ."

M. François Weissbaum (PCSO) s'exprime à titre personnel. "J'ai essayé de comprendre la proposition du groupe socialiste. J'ai eu beau la tourner dans tous les sens, mais je n'y arrive pas. L'idée d'avoir une proposition encore plus 'fair play' que celle du Conseil communal me convient, mais quand je lis 50 % de la perte de l'exercice du parking à construire, je ne sais pas de quoi il en retourne. Si je pouvais obtenir un exemple, il me serait probablement plus facile d'avoir un avis sur la question. Dans le doute, je soutiendrai la proposition du Conseil communal."

M. Christoph Allenspach (PS) expliquera volontiers encore une fois le système proposé. La franchise de rente superficielle, négociée par le Conseil communal, correspond à la moitié du déficit d'exploitation annoncé par le promoteur. Il prévoit une perte annuelle de 450'000 francs.

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

Toutefois, au fur et à mesure de l'exploitation, le chiffre d'affaires du parking évoluera et donc également le déficit d'exploitation. Il est dès lors logique que cette perte, qui évoluera d'année en année, soit aussi partagée en deux. Dans l'hypothèse où le chiffre d'affaires du parking atteindrait 700'000 francs, la perte diminuerait de moitié. Dès lors, la Commune n'accorderait plus qu'une franchise de 100'000 francs par an. Pour le promoteur, il n'y aurait aucun manque à gagner, puisqu'il aurait bien réalisé son chiffre d'affaires prévisionnel, qui prend en compte des coûts financiers annuels de 975'000 francs. Il nous avance, sans beaucoup l'étayer, cette dernière somme de 975'000 francs de coûts financiers. Dans ces coûts financiers, le promoteur a tout inclus. La marge pour l'amortissement est certainement de 7 à 8 % par année. Avec ma proposition, le promoteur ne perd rien, mais la Ville non plus. Or, c'est ce dernier point qui est essentiel pour nous, dans notre situation financière actuelle.

Lors du prochain budget, nous nous disputerons pour "des petits sous, des broutilles". Dans le cas présent, le montant en jeu est nettement plus grand.

M. Bernard Baeriswyl (PDC) comprend les calculs de M. C. Allenspach, mais il se doit de relever un point. Dans ce dossier, il faut faire très attention. *"Nous ne pouvons pas jouer au poker. Nous ne sommes pas à cette heure en train de négocier avec quelqu'un qui peut nous répondre : 'Oui, je suis d'accord !' ou 'Je ne suis pas d'accord !'. Il faut être conscient que si cet accord échoue, nous devons vivre avec l'entrée actuelle du parking de Fribourg Centre. Personne ne pourra obliger les propriétaires à démolir cette rampe d'accès. Si les investisseurs ne réalisent pas ce parking de liaison, il n'y aura pas d'autre accès au parking de Fribourg Centre qui continuera à avoir droit à son entrée actuelle. D'une certaine manière, nous sommes pieds et poings liés dans ce dossier. Quand l'erreur a-t-elle été commise ? Quand on a accepté l'aménagement de l'accès au parking de Fribourg Centre. Avec la construction du théâtre – qu'on l'aime ou que l'on ne l'aime pas – on doit bien constater que la salle de spectacle et l'espace aménagé autour d'elle ne pourront pas vivre avec cette rampe d'accès au parking de Fribourg Centre. Pour éviter que cette trémie demeure en l'état, il faut laisser se construire ce parking de liaison souterrain. C'est pour cette raison qu'il est quelque peu périlleux de modifier unilatéralement une clause aussi capitale. Nous risquons un refus de la partie adverse. Moi, je ne prendrais pas ce risque-là. Donc, je soutiens la proposition du Conseil communal."*

M. Andreas Burri (Verts) ne souhaite émettre que deux remarques. *"La discussion qui dure depuis une demi-heure sur ce point est bien la preuve que le message du Conseil communal est particulièrement embrouillé. Il y a des malentendus. Certaines choses ne sont pas claires ou ne sont pas clairement présentées. Cela ne plaide pas pour la Commune."*

Ich kann mich dem Gefühl nicht verwehren, dass unser Bürgermeister und auch der Gemeinderat eher die Interessen der Promotoren in der Stadt vertreten. Dies schon seit 30 Jahren und das geht immer so weiter. Immer wieder mit einem neuen Vertrag, der nicht klar ist. Und wir müssen wieder irgendetwas einhalten, was vorher mal abgemacht worden ist und immer wieder werden wir weitergezogen in diesen Schlamassel."

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

C'est ainsi que j'interprète les choses. On ne peut pas être très fiers de la direction dans laquelle on va."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, ne peut qu'inviter le Conseil général à soutenir la version du Conseil communal.

M. Pierre Alain Clément, Syndic, n'aurait rien à ajouter, si ce n'est de répondre au dernier commentaire de M. A. Burri. *Je puis vous affirmer qu'il n'y a aucun intérêt particulier, que ce soit à titre individuel et pour chacun des membres du Conseil communal, ou, cela va de soi, à titre collectif de l'Exécutif, dans ce dossier. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord avec des amendements présentés que le message qui vous est soumis soit mal formulé. Très souvent, dans des cas similaires, il n'y a pas eu de critiques pour dire que le message était mal formulé. L'on n'a pas émis pareille critique lorsque le Conseil communal vous a présenté, il y a quelque temps, un message vous demandant 2,1 millions de francs pour le rachat des abattoirs. On ne nous a pas critiqués en disant que le message était mal fait ou que les négociations avaient été mal menées. Si on en avait jugé ainsi, il aurait fallu demander de reprendre les négociations.*

Je ne partage absolument pas l'avis selon lequel nous aurions eu, nous membres du Conseil communal, des intérêts personnels ou collectifs dans cette affaire."

Vote

Opposée à l'amendement de M. Christoph Allenspach, la proposition du Conseil communal l'emporte par 33 voix contre 27. Il y a 9 abstentions.

Le présent article aura dès lors la teneur ci-après :

Le total des rentes dues par la Société Nordmann Sa pour les droits de superficie articles 7370 DDP, 7720 DDP et 7721 DDP RF Fribourg sera réduit d'une franchise annuelle de 230'000 francs, pendant une durée de dix ans. Cette réduction ne sera applicable que dès la mise en service du parking de liaison à construire sur les articles 7720 et 7370 DDP RF Fribourg.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 38 voix contre 17 et 9 abstentions, l'arrêté ci-après :

Séance du 28 septembre 2009

Avenue de la Gare-Sud
(suite)

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 48, du 7 septembre 2009 ;
- le rapport de la commission de l'Edilité ;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le total des rentes dues par la Société Nordmann Sa pour les droits de superficie articles 7370 DDP, 7720 DDP et 7721 DDP RF Fribourg sera réduit d'une franchise annuelle de 230'000 francs, pendant une durée de dix ans. Cette réduction ne sera applicable que dès la mise en service du parking de liaison à construire sur les articles 7720 et 7370 DDP RF Fribourg."

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum facultatif.

Fribourg, le 28 septembre 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Eva HEIMGÄRTNER

André PILLONEL"

Pause

La séance est interrompue à 22.25 heures pour une pause qui dure jusqu'à 22.35 heures.

Minute de silence

La Présidente informe ses collègues que M. A. Grossrieder, sergent de ville qui était présent à l'entrée au moment de la signature de la liste des présences, a dû être remplacé par l'un de ses collègues, suite au décès de sa mère. "*Je vous prie d'observer quelques instants de silence.*"

L'assemblée se lève pour quelques instants de silence.

ooo

Séance du 28 septembre 2009

6. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 51 non impérative de Mme Christine Müller (PS) et de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures d'intégration dans les quartiers grâce à un "projet urbain"

M. Pierre Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après du Conseil communal :

"En séance du 30 juin 2008, le Conseil général transmettait au Conseil communal pour étude la proposition n° 51 non impérative de Mme C. Müller et de M. C. Allenspach, ainsi que de 3 cosignataires.

Les auteurs de cette proposition demandent à la Ville de Fribourg de participer à l'élaboration d'un projet urbain d'intégration sociale, soutenu financièrement par la Confédération, dans les zones d'habitation sensibles de l'agglomération, pour Fribourg celles du Schoenberg notamment. A l'initiative d'autres communes, dont celle de Villars-sur-Glâne, il a été décidé d'établir un projet commun et de participer à ce concours fédéral, la Confédération retenant trois projets pilotes pour l'ensemble de la Suisse.

Le Conseil communal, dans un courrier de septembre 2008, adressé à la Présidente de la commission ad hoc, indiquait ne pas vouloir participer à ce projet, pour diverses raisons. A signaler que le projet commun des communes de l'agglomération n'a pas été retenu par la Confédération, ce qui est fort compréhensible, au vu du nombre de critères et de principes imposés pour y participer. Comme à son habitude, la Confédération favorise les cantons et/ou les communes n'ayant encore rien entrepris dans le domaine et n'octroie une aide financière que pour des montants anecdotiques (30'000 à 40'000 francs)), durant trois à quatre années, jusqu'à la fin 2011 déjà.

Bien évidemment cela n'empêche nullement de multiplier le plus possible des mesures visant à améliorer l'intégration de la population migrante en ville de Fribourg, de créer des projets en ce sens, d'y participer de manière active et éventuellement financière, en collaboration avec M. B. Tétard, Délégué à l'intégration de notre Canton. Ce dernier a ainsi abordé le Syndic au printemps 2009, pour examiner les dossiers déposés dans le cadre de la mise en œuvre du concept "Langue et formation", favorisant la promotion de l'intégration des migrants, suite à un appel de projets lancé en automne 2008. Les préavis communaux ont été enregistrés, rejoignant en tous points les propositions émises par le Délégué cantonal à l'intégration des migrants.

Le Conseil communal se réjouit de constater que dix-sept projets ont été retenus, dont pas moins de huit sont développés en ville de Fribourg. La collaboration instaurée avec le Délégué cantonal à l'intégration des migrants ainsi que le travail actuellement effectué par la Commission de la jeunesse, présidée par le Syndic, lui-même représentant de l'Association des communes fribourgeoises au sein de la nouvelle Commission cantonale de la jeunesse – qui a siégé pour la première fois il y a quelques jours – permettront de poursuivre l'étude de mesures d'intégration dans les quartiers, dans un cadre global et interdisciplinaire. En revanche, le Conseil communal ne dispose ni des moyens ni du personnel nécessaires pour étudier lui-même et de façon isolée des mesures d'intégration dans les quartiers grâce à un "projet urbain". Dans ce contexte, c'est en collaboration avec l'ensemble des organes intéressés que de nouveaux projets pourront être élaborés ultérieurement.

La proposition n° 51 non impérative est ainsi liquidée."

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 51 non impérative de Mme Christine Müller (PS) et de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures d'intégration dans les quartiers grâce à un "projet urbain" (suite)

Mme Christine Müller (PS) n'est évidemment pas satisfaite de cette réponse. *"Mais, quoi qu'il en soit, le train est parti. Le projet des trois communes de Guin, Marly et Villars-sur-Glâne n'a pas reçu le soutien de la Confédération, faute de participation de la Ville de Fribourg. En revanche, un programme de ces quatre communes aurait certainement constitué un projet pilote au niveau suisse. En effet, un tel projet d'intégration aurait été caractérisé par un échange d'expériences entre collectivités publiques. Ces quatre communes ont de grands quartiers avec une forte proportion de familles migrantes. Il est fort regrettable que la Ville ait bloqué la mise en œuvre de ce projet à quatre. Le très peu d'intérêt que le Conseil communal continue à manifester pour de tels programmes qui permettraient de développer par la suite d'autres projets, est notoirement insuffisant dans la situation actuelle."*

La proposition n° 51 non impérative est ainsi liquidée.

ooo

7. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 52 non impérative de Mme Antoinette de Weck (PLR), et de 30 cosignataires, lui demandant d'aménager le pavillon sis sur le café des Arcades, ainsi que l'esplanade

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après :

"En séance du 6 octobre 2008, le Conseil général a transmis au Conseil communal la proposition n° 52 non impérative de Mme A. de Weck, au nom du groupe libéral-radical, ainsi que de 30 cosignataires."

Proposition formulée par le groupe PLR

La Commune est propriétaire des bâtiments qui bordent la place du Père-Girard. Ces derniers sont surmontés d'une esplanade nommée "le Bletz". A son extrémité, se trouve un local de 47 m² qui n'est utilisé que lors des votations. Ce local et cette terrasse dominant le quartier du Bourg. Cette situation idéale permettrait de les transformer en un établissement public et ainsi d'offrir au quartier du Bourg un café avec une vraie terrasse. L'aménagement pourrait se réaliser sans trop de difficultés, l'arrivée d'eau étant déjà existante et des WC se trouvent à l'entresol.

Quant à l'utilisation sporadique du local, elle devrait pouvoir se dérouler soit à la Maison de ville ou au bâtiment des Archives qui a pu accueillir le secrétariat du 850^e anniversaire de la Ville (cf. rapport de gestion de l'exercice 2007, p. 15).

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'un tel projet.

Historique

La proposition dont il est question n'est pas nouvelle et a déjà été formulée à plusieurs reprises :

- soit par des membres du Conseil général : M. A. Overney en mai 1987 et M. N. de Buman en juin 1988 ;

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 52 non impérative de Mme Antoinette de Weck (PLR), et de 30 cosignataires, lui demandant d'aménager le pavillon sis sur le café des Arcades, ainsi que l'esplanade (suite)

- soit par les gérants de l'établissement, étant précisé que le Service de l'édilité a étudié la possibilité d'aménager la terrasse avec les tenanciers successifs du café des Arcades.

Eléments de réponse

Au terme des investigations menées afin de répondre de façon circonstanciée à ces demandes, le Conseil communal a décidé de ne pas y donner suite. Ces arguments restent aujourd'hui totalement valables. Ils se fondent sur l'exploitation de la surface en question, ainsi que sur l'usage du local par l'Administration générale.

◆ Usage du lieu par l'Administration générale

Le pavillon des Arcades est actuellement utilisé par l'Administration générale pour les besoins du Registre électoral. En effet, c'est à cet endroit qu'est livré le matériel de vote et que le personnel procède à la mise sous pli de celui-ci. Pour envisager la mise à disposition de ce local pour une autre affectation, l'Administration générale devrait pouvoir disposer, dans le quartier du Bourg, d'un local réunissant les mêmes caractéristiques, à savoir :

- Accès avec des camions et des camionnettes,
- Volume suffisant pour y stocker un grand nombre de cartons contenant le matériel de vote,
- Possibilité d'entreposer du matériel pendant plusieurs jours, voire pendant plusieurs semaines, les livraisons ayant lieu parfois plusieurs semaines avant la mise sous pli,
- Stockage du matériel tout au long de l'année dans le local,
- Surface suffisante pour y accueillir simultanément 10 personnes affectées à la mise sous pli (2 personnes par table),
- Surfaces de dégagement suffisantes, en particulier autour des tables,
- Equipement en locaux de service : WC, etc.

Ni la Maison de ville, ni les locaux des Archives à la Maison de Justice, deux espaces de substitution évoqués dans la proposition du Conseil général, ne correspondent à ces critères et ne peuvent remplacer le pavillon des Arcades.

◆ Exploitation de l'établissement

Lors de différents entretiens avec les tenanciers susmentionnés, les éléments suivants sont apparus :

- le service, au niveau de la terrasse, n'est pas possible sans augmenter l'effectif du personnel du café ;
- en cas de pluie, l'espace n'est plus exploitable. Les engagements financiers consentis, notamment en engageant du personnel supplémentaire, ne seraient alors plus rentables ;
- afin de favoriser l'exploitation de la surface supplémentaire, des travaux doivent être entrepris dont la réalisation d'un nouvel ascenseur et le remplacement de l'escalier de service. Du fait de l'exiguïté des locaux et des contraintes constructives

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 52 non impérative de Mme Antoinette de Weck (PLR), et de 30 cosignataires, lui demandant d'aménager le pavillon sis sur le café des Arcades, ainsi que l'esplanade (suite)

imposées par l'édifice, le coût de l'opération se monte à environ 500'000 francs ;

- *de nouveaux sanitaires devraient être construits, un accès handicapés étant désormais obligatoire ;*
- *il manque des locaux de rangement et de stockage pour pouvoir exploiter l'espace de manière satisfaisante ;*
- *une couverture légère de la terrasse a d'autre part été étudiée : toiles tendues, stores et parasols etc. L'ensemble de ces éléments semble difficile à mettre en place à cet endroit, compte tenu de la haute valeur patrimoniale du site ;*
- *le coût des investissements à mettre en œuvre énumérés ci-dessus est excessivement élevé par rapport à la surface exploitable du pavillon (47m²).*

En conséquence, l'exploitation de cette surface supplémentaire n'a pas été jugée intéressante, y compris par les tenanciers, et le projet a donc été abandonné.

Aussi, sur la base des éléments susmentionnés, le Conseil communal, malgré l'attrait que pourrait avoir une telle terrasse, ne peut pas donner suite à l'aménagement demandé. Seule une utilisation ponctuelle est autorisée pour l'une ou l'autre manifestation particulière.

Cette proposition étant non impérative, elle est ainsi liquidée."

Mme Antoinette de Weck (PLR) aurait pu être satisfaite de cette réponse si cette dernière ne contenait pas une inexactitude de taille. En effet, le tenancier actuel est favorable à cette transformation, contrairement à ce que laisse penser le rapport du Conseil communal. "Je ne peux qu'espérer que malgré cette réponse, vous ferez, Mmes et MM. les Conseillers communaux, bon accueil à une requête de ce tenancier pour de tels travaux."

La proposition n° 52 non impérative est ainsi liquidée.

ooo

8. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 53 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de M. Thierry Steiert (PS) lui demandant d'examiner et d'envisager l'adhésion de Fribourg au standard "Bâtiments 2008" pour les constructions publiques

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après du Conseil communal :

"En séance du 6 octobre 2008, le Conseil général a transmis au Conseil communal pour étude la proposition No 53 non impérative de M. C. Allenspach, de Mme C. Berset et de M. T. Steiert. Les auteurs de cette proposition lui demandent d'examiner et d'envisager l'adhésion de la Ville de Fribourg au standard 'Bâtiments 2008' pour les constructions publiques, un projet initié par un groupe de villes membres du label « Cité de l'énergie ».

Analyse de la proposition

Etat de la situation

- *La Ville de Fribourg a signé la « Charte du Club des Villes de l'énergie dans la cité » en 1993 ;*

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 53 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de M. Thierry Steiert (PS) lui demandant d'examiner et d'envisager l'adhésion de Fribourg au standard "Bâtiments 2008" pour les constructions publiques (suite)

- *En 2000, la Ville a été labélisée 'Cité de l'énergie' ;*
- *Depuis lors, trois audits ont été pratiqués dont le dernier date de 2008 et à l'issue duquel le label "Cité de l'énergie" a été confirmé.*

Exigences imposées par le standard 'Bâtiments 2008' – actions menées par la Ville

Objectifs

Le standard 'Bâtiments 2008' est une contribution au renforcement des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et à l'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables, ainsi qu'à la promotion de constructions durables, saines et écologiques. Il s'appuie sur des standards et des labels reconnus et acceptés dans le milieu de la construction, notamment la recommandation SIA 112/1 "modèle de prestation" qui constitue une référence en la matière.

Domaine d'application

Le standard 'Bâtiment 2008' est un outil qui permet aux collectivités publiques d'exercer leur fonction d'exemplarité dans les domaines de la construction et de la consommation d'énergie et ainsi de participer activement à la transition vers la société à 2000 Watts.

Le standard 'Bâtiments 2008' pour les constructions publiques correspond en grande partie aux critères associés au catalogue d'actions que chaque commune "Cité de l'énergie" doit tenter d'appliquer pour ses édifices publics. Cet élément du catalogue est actuellement mis en œuvre par la Ville par les actions suivantes :

- *Le label Minergie est appliqué pour les nouvelles constructions publiques. Pour information, cette exigence est mise en œuvre dans le cadre des édifices publics réalisés récemment, ou en cours de construction : école de la Villa Thérèse, salle de spectacle, site sportif de Saint-Léonard.*
- *Dans le cadre de l'entretien et de la rénovation des bâtiments, chaque élément remplacé respecte le label Minergie. Cette mesure concerne l'enveloppe du bâtiment, les installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, eau chaude) et les équipements spécifiques (lustrerie, etc.).*
- *Conformément à la loi cantonale sur l'énergie, la production de chaleur et d'eau chaude dans les nouvelles constructions est fournie en partie par de l'énergie renouvelable (cet apport correspond à 20 % de la capacité totale).*
- *L'électricité renouvelable est utilisée pour certains bâtiments administratifs dont les volumes sont significatifs (courant Jade).*
- *Dans les règlements et programmes des concours d'architecture, le critère du développement durable figure parmi les éléments déterminants.*
- *Des contrôles de qualité sont faits sous la forme d'un bilan énergétique pour les bâtiments publics.*
- *Un principe de comptabilité énergétique ('Enercompta') et l'étiquetage des bâtiments selon le système "Display" qui prend en compte l'énergie, chaleur et force, l'eau et le CO₂, sont appliqués, le but étant d'optimiser l'exploitation du patrimoine immobilier de la Ville.*

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 53 non impérative de M. Chris-topph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de M. Thierry Steiert (PS) lui deman-dant d'exami-ner et d'envisager l'adhésion de Fribourg au standard "Bâ-timents 2008" pour les cons-tructions publi-ques (suite)

Conclusion

Le label 'Cité de l'énergie' permet d'ores et déjà à la Ville de Fribourg de satisfaire, pour une grande part, aux critères imposés par le Standard Bâtiments 2008.

Par conséquent, il est justifié et bienvenu, si l'on se réfère au catalogue d'action pour le label 'Cité de l'énergie' d'adhérer au "Standard Bâtiments 2008" selon la proposition n° 53 non impérative. Pour information, le fort intérêt de la Ville pour la démarche en question avait été déclaré lors du dernier audit « Cité de l'énergie de 2008 ».

Cette adhésion permettra ainsi à la Ville d'adopter une attitude exemplaire en utilisant judicieusement les ressources énergétiques sur son territoire et en y favorisant la réalisation de constructions durables, saines et écologiques. Cette adhésion va dans le sens d'autres décisions récentes du Conseil communal, en particulier l'adhésion au projet 'Rêve d'avenir' et la mise au concours d'un poste d'architecte spécialisé en matière énergétique.

Cette proposition étant non impérative, elle est ainsi liquidée."

Mme Christel Berset (PS) est pleinement satisfaite de cette réponse. Elle remercie le Conseil communal d'accepter que la Ville de Fribourg adhère au standard "Bâtiments 2008" pour les constructions publiques, ainsi que de l'adhésion au projet "Rêve d'avenir" qui va effectivement dans la même direction. C'est avec impatience que nous attendons maintenant les mesures concrètes de la Commune pour atteindre les trois buts suivants :

- réduire de plus de 20 % les émissions CO2 ;
- réduire la consommation d'énergie primaire ;
- accroître de 20 % la part des énergies renouvelables d'ici à 2020.

Nous avons appris que la Commune engagera un spécialiste en énergie à 30 %. C'est un très bon pas dans la bonne direction. C'est la preuve que le dossier de l'énergie a pris du poids, mais nous vous rappelons que le temps passe très très vite.

La proposition n° 53 non impérative est ainsi liquidée.

Motion d'ordre

La Présidente propose, pour la logique du débat, d'inverser les points 9 et 10 de l'ordre du jour.

Cette motion d'ordre est acceptée tacitement.

Séance du 28 septembre 2009

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 1 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de M. Thierry Steiert (PS) lui demandant d'étudier l'installation et l'exploitation d'une usine de compostage pour produire de l'énergie et de l'engrais naturel sur le site de Châtillon

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après :

"En séance du 6 octobre 2008, le Conseil général transmettait pour étude le postulat n°1 de MM. C. Allenspach, T. Steiert et de Mme C. Müller.

Ce postulat fait état de l'entreprise Fricompost qui exploite un compostage sur le site de Châtillon « sur un terrain appartenant à la Ville de Fribourg » (sic). Cette entreprise a été rachetée par la société Kompogaz AG à Glatbrug, qui construit et exploite des usines de fermentation de déchets organiques, afin de produire « du biogaz, de l'énergie électrique et du compost naturel ».

Selon les postulants, on peut imaginer que Kompogaz envisage la construction d'une telle usine, à Châtillon, à court ou à moyen termes.

Les postulants sont d'avis que la Ville devrait soutenir une telle démarche, mais préalablement mener quelques réflexions.

Questions posées au Conseil communal et réponses

1. *Le partenaire de la Ville est Frigaz qui est partiellement dans les mains du Groupe E. Est-ce que le Groupe E serait également intéressé à l'exploitation d'une telle usine ? Le cas échéant, quelle est l'entreprise qui offre les meilleures conditions ?*
2. *Est-ce que la Ville et d'autres communes souhaitent participer à une usine et à son exploitation ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle participation ?*
3. *Combien d'énergie pourrait-on gagner avec la fermentation ? Peut-on chiffrer la réduction des coûts par rapport à l'incinération ?*
4. *Comment peut-on ramasser le maximum des déchets organiques des ménages, qui sont dans l'ordre de grandeur de 2500 t/an ?*

Réponses aux questions

Question 1

La société Kompogaz AG est devenue actionnaire de la société Fricompost SA. Kompogaz est en train de développer un concept de méthanisation sur le terrain occupé par Fricompost qui, contrairement aux dires des postulants, n'appartient pas à la Ville.

Frigaz est une société anonyme dont la Ville est un des actionnaires et non pas le partenaire. S'agissant de Groupe E, la société Greenwatt, appartenant au Groupe E, s'était, dans un premier temps, intéressée à ce projet. En l'état, selon renseignements obtenus, cet intérêt n'est plus d'actualité.

Question 2

Il n'appartient pas à la Ville de participer à une usine telle que celle-là ni à son exploitation, à ce stade de la réflexion. Lorsqu'un pro-

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 1 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de M. Thierry Steiert (PS) lui demandant d'étudier l'installation et l'exploitation d'une usine de compostage pour produire de l'énergie et de l'engrais naturel sur le site de Châtillon (suite)

jet concret, avec un plan de financement crédible et la démonstration d'une exploitation rentable sera démontrée, l'entrée dans l'actionnariat pourra se discuter. Cette discussion devra se faire à l'échelle du district ou de plusieurs communes.

Question 3

Une tonne de déchets organiques produit environ 100 m³ de biogaz correspondant à environ 600 kWh d'énergie primaire. A partir de là, on peut compter sur une production d'énergie excédentaire (c'est-à-dire l'énergie nette à la sortie de l'installation après déduction des besoins propres) d'environ 120 kWh électriques par tonne de déchets organiques et d'environ 210 kWh thermiques par tonne de déchets organiques.

L'estimation de la réduction des coûts par rapport à l'incinération nécessite le calcul des frais annuels d'exploitation, y compris l'amortissement d'une telle installation. Ces derniers dépendent :

- *de la taille de l'installation ;*
- *de la qualité des déchets à revaloriser ;*
- *de la situation géographique de l'installation ;*
- *des possibilités de revalorisation de la chaleur ;*
- *des subventions ou autres aides financières disponibles*

Chaque situation est différente. Il n'est donc pas possible de donner des chiffres réalistes sans étude plus poussée, reposant sur un projet concret.

Question 4

Cette option n'est pas réaliste. Une réponse détaillée est fournie dans la position du Conseil communal relative à la proposition n° 1 des mêmes auteurs.

Ce postulat est ainsi liquidé."

M. Christoph Allenspach (PS) n'est pas satisfait de cette réponse. Le Conseil communal proclame – c'est louable – son intention d'accroître la part des énergies renouvelables de 20 % d'ici à 2020. Mais visiblement, il n'est pas encore au départ de la course. La conclusion selon laquelle cette option ne serait pas réaliste nous surprend. Kompogaz qui fait partie du groupe Axpo a une autre option à Guin, dont la Commune a donné un préavis favorable et veut soutenir le projet. Cette usine pourrait permettre de produire une part de ces 20 % d'énergie renouvelable prévus. Il y a de fortes chances que cette réalisation bénéficie d'une nouvelle tranche de subventionnement de la part de la Confédération et/ou du Canton de Fribourg. Certes, comme toute autre énergie, l'énergie renouvelable n'est pas gratuite, mais l'argumentation financière avancée ne nous semble pas très complète, pour le dire ainsi. Elle ignore plusieurs aspects des choses. On peut sérieusement douter que la récolte systématique des déchets compostables implique nécessairement l'acquisition d'un nouveau camion-poubelle. D'une part, d'ores et déjà, la Commune impose le dépôt des déchets verts à certains endroits bien précis. On ne peut pas les déposer n'importe où. D'autre part, chaque tonne de déchets compostables récoltés réduit d'autant la récolte des déchets ménagers. L'estimation avancée n'apparaît dès lors pas particulièrement précise.

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 1 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de M. Thierry Steiert (PS) lui demandant d'étudier l'installation et l'exploitation d'une usine de compostage pour produire de l'énergie et de l'engrais naturel sur le site de Châtillon (suite)

Quant à la diminution des rentrées de taxes poubelles, consécutives à cette réduction des déchets ménagers, elle sera du moins partiellement compensée par la vente d'énergie renouvelable et d'engrais naturel. Rappelons que cette forme d'énergie bénéficie d'une subvention de la Confédération de 20 centimes par kWh. Une nouvelle tranche de subvention sera prochainement sans doute décidée par le Conseil fédéral. Il ne faut pas non plus oublier qu'aucun impôt n'est plus perçu sur ce type d'installations.

Quoi qu'il en soit, force est de constater que le Conseil communal n'est pas encore prêt aujourd'hui, même si une petite porte est laissée entrouverte dans cette réponse. Il ne nous reste plus qu'à espérer que vous continuerez à suivre de près ce dossier d'une manière un petit peu plus serrée, suite à l'engagement de ce spécialiste en énergie. Pour reprendre le bulletin "1700", ce collaborateur aura pour tâche principale de concevoir les nouvelles installations énergétiques dans le domaine des bâtiments et des énergies renouvelables. Par cette réponse, vous avez déjà fait un petit pas dans la bonne direction. Sur ce point, je peux vous remercier.

Le postulat n° 1 est ainsi liquidé.

ooo

9. Rapport final du Conseil communal et décision du Conseil général au sujet de la proposition (au sens de l'article 17, al. 1 LCo) n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS), Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) demandant une modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après du Conseil communal :

En séance du 6 octobre 2008, le Conseil général transmettait pour étude au Conseil communal la proposition n°1 de MM. T. Stiert, C. Allenspach et de Mme C. Müller.

Cette proposition a la teneur suivante :

"Nous demandons la modification suivante de l'article 10 du Règlement concernant la gestion des déchets :

Alinéa 3 modifié : Elle organise la collecte systématique des déchets compostables. Elle met à disposition les conteneurs normés.

Alinéa 4 nouveau : Les déchets organiques collectés sont traités dans une usine de fermentation et de production de biogaz."

Les auteurs de cette proposition entendent que celle-ci soit associée au postulat qu'ils ont développé relatif à la participation de la Ville à une installation de production de biogaz.

Réponse du Conseil communal

~~Alinéa 3 modifié : Elle organise la collecte systématique des déchets compostables. Elle met à disposition les conteneurs normés~~

Situation actuelle

Il existe déjà actuellement une collecte systématique et gratuite des déchets organiques. Cependant, celle-ci se fait uniquement sur demande.

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal et décision du Conseil général au sujet de la proposition (au sens de l'article 17, al. 1 LCo) no 1 de MM. Thierry Steiert (PS), Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) demandant une modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets (suite)

Les habitants ont la possibilité de s'inscrire pour un abonnement (DECHVERT) leur offrant un ramassage hebdomadaire de mi-mars à mi-décembre. L'inscription annuelle à l'aide d'une fiche, permet de responsabiliser les utilisateurs et d'avoir des données actualisées concernant la personne en charge du conteneur. Ceci garantit un meilleur contrôle et une intervention en cas de problèmes comme par exemple, le dépôt de déchets non compostables dans les conteneurs verts. Grâce à ce système de ramassage, uniquement sur appel ou par inscription, les matériaux ramassés sont très propres, contrairement à un autre système "anonyme" tel qu'il est pratiqué pour les ordures ménagères. Ce fait a été confirmé à plusieurs reprises par le personnel de l'entreprise Fricompost, qui traite les déchets organiques de nombreuses communes de la région fribourgeoise.

L'inscription pour un nouvel l'abonnement se fait à la fin de la saison de jardinage (mois de novembre) avec une lettre adressée à tous les détenteurs actuels de l'abonnement. Ce mode de faire est très bien accepté, de nombreux utilisateurs faisant part régulièrement de leur satisfaction.

Appréciation de la proposition

Gestion pratique

Précisons au préalable que la collecte et le traitement des déchets verts est un service gratuit. Aussi, la gestion d'un conteneur vert exige un suivi et un contrôle régulier sans lequel le risque d'un mauvais comportement de la part des utilisateurs (dépôt de déchets non compostables) et le risque de nuisances (hygiène, odeur) est très grand. Dans les immeubles locatifs, ce contrôle doit être effectué par les concierges. Ce contrôle peut être efficace pour autant que le concierge réside dans l'immeuble, ce qui n'est pas souvent le cas. Or, sans ce contrôle strict et impératif, le risque d'abus est manifeste et ingérable.

Sur la base de ce constat, la pose systématique de conteneurs verts dans tous les immeubles de la ville n'est donc pas envisageable.

Incidences financières

La mise en place d'une récolte systématique des déchets compostables par immeuble nécessite l'acquisition d'un camion-poubelle supplémentaire, ainsi que du personnel supplémentaire (chauffeur et éboueurs). L'investissement pour le véhicule est estimé à environ 320'000 francs et les coûts d'exploitation et financiers à environ 300'000 francs /an

A ce montant, on peut déduire environ 160'000 francs/an résultant d'une économie sur le coût du traitement (à condition que le coût actuel reste inchangé, quel que soit son mode de traitement), mais en contrepartie, un manque à gagner d'environ 400'000 francs sur l'encaissement de la taxe déchets.

Les « clients » du service « déchets verts » sont actuellement responsables de l'achat du conteneur (entre 70 francs et 100 francs selon la contenance) . Cette pratique n'est pas mise en question. La mise à disposition gratuite de conteneurs normés représenterait un investissement important, indéfendable pour un déchet évacué gratuitement alors que pour les déchets ménagers, le conteneur est à la charge du privé.

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal et décision du Conseil général au sujet de la proposition (au sens de l'article 17, al. 1 LCo) no 1 de MM. Thierry Steiert (PS), Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) demandant une modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets (suite)

Alinéa 4: traitement des déchets organiques dans une usine de fermentation et de production de biogaz

Il n'existe actuellement dans le canton de Fribourg aucune installation de méthanisation pour le traitement des déchets organiques. Le transport des déchets collectés en ville Fribourg vers une usine de méthanisation se trouvant dans un canton voisin n'est pas envisageable, aussi bien pour des raisons économiques qu'écologiques (distances de transport).

Les déchets organiques sont actuellement traités dans l'installation de compostage Fricompost, qui se trouve à Hauterive/Posieux. Cette installation pratique un compostage en andains à l'air libre et produit un compost de qualité qui est utilisé dans l'agriculture et le jardinage.

La Ville de Fribourg, ainsi que quinze autres communes du district de la Sarine, est liée à Fricompost par une convention négociée sous l'autorité du Service de l'environnement et de la Préfecture. La société Kompogaz AG, société spécialisée dans la gestion des installations de méthanisation et de production de biogaz, est devenue actionnaire de la société Fricompost SA. Si Kompogaz prévoit la construction d'une telle usine également sur le site de Fricompost, les déchets provenant de l'agriculture (en commun avec Grangeneuve) et de la restauration ainsi que les déchets organiques provenant des communes pourraient y être traités. Dans ce cas, la gestion des déchets organiques et des restes de nourriture provenant des ménages et restaurants de la ville de Fribourg pourra être réétudiée.

Cette étude devra aboutir à un concept global, réaliste et praticable pour cette nouvelle gestion. Cela nécessitera une étude sérieuse prenant en compte tous les paramètres politiques et financiers.

Conclusion

Sur la base de ces considérations, le Conseil communal s'oppose à la proposition de modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets, présentée par MM. Steiert et Allenspach et Mme Müller."

Discussion

M. Thierry Steiert (PS) s'exprime comme suit :

"A entendre les arguments d'ordre pratique du Conseil communal pour s'opposer à notre proposition, force est de constater que l'Exécutif admet lui-même que la Commune pratique déjà aujourd'hui une collecte systématique des déchets compostables. Nous ne demandons nullement que tous les ménages soient dotés d'un conteneur de ce type. On peut parfaitement organiser cette récolte de manière plus sélective, comme cela se fait dans de nombreuses villes de Suisse. On peut imaginer des conteneurs dotés d'une serrure avec des clés. On distribue ces clés avec un règlement d'utilisation. Si ça ne marche pas ou si les conditions d'utilisation ne sont pas propices dans un immeuble, on renonce à y appliquer ce système. Je le répète, notre proposition concernant l'alinéa 3 n'impose absolument pas à la Commune de proposer à tous les ménages et jusqu'au dernier d'entre eux un compostage systématique.

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal et décision du Conseil général au sujet de la proposition (au sens de l'article 17, al. 1 LCo) no 1 de MM. Thierry Steiert (PS), Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) demandant une modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets (suite)

En ce qui concerne les incidences financières, je constate que le rapport du Conseil communal n'évoque que les charges, mais non pas les recettes qui pourraient découler de la vente du compost et de celle du biogaz.

Pour ce qui est de l'alinéa 4, je relève qu'apparemment la société Kompogaz est en train de planifier la construction d'une usine de méthanisation à Guin. On peut donc compter avec la réalisation, dans la région de Fribourg, d'une telle installation. Le Conseil communal lui-même précise qu'en cas de construction d'une telle usine, une nouvelle forme de gestion de ces déchets organiques provenant des ménages ou des établissements publics pourrait être réexaminée. Il y a là une ouverture de la part de l'Exécutif.

On peut donc parfaitement adopter cette proposition de modification et de révision partielle du règlement concernant la gestion des déchets."

M. Claude Schenker (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien a été convaincu par le rapport final du Conseil communal. Nous en sommes désolés, mais notre Commune n'a actuellement pas les moyens d'accepter une telle proposition. Nous le regrettons. Mais en conséquence, nous refusons la modification réglementaire demandée."

M. Pierre-Alain Rolle (PS) s'exprime comme suit :

"Je suis quelque peu surpris de la tournure des événements. On dirait que nous sommes en train de réinviter quelque chose de très compliqué. Il y a un peu plus de trente ans, quand j'ai emménagé dans un appartement de cette ville, je n'étais pas peu fier d'être dans un pays et dans une ville où l'on se préoccupait de ce genre de choses. Je croyais même que c'était dans cette optique du tri des déchets que l'on avait mis sur pied le système des sacs poubelle officiels. Or, je me rends compte aujourd'hui, à l'argumentation avancée, que si l'on ne veut pas mettre sur pied une collecte séparée des déchets, c'est que l'on ne veut pas diminuer les recettes provenant des sacs poubelle !. C'est, à mon avis, totalement absurde. Si l'on a introduit le système des sacs officiels, c'est justement pour promouvoir le tri des déchets. Il faudrait arrêter d'avancer des arguments aussi 'stupides'. 'Ça me tue !'.

En outre, entre temps, les autres ont progressé. Ces derniers temps, j'ai fait de très nombreux voyages à l'occasion de mes tournées. On trie un peu partout en Europe, sauf en Russie, c'est vrai ! Partout ailleurs, les gens trient leurs déchets et les trient chez eux, dans leur maison ou dans leur appartement. Ils n'ont pas besoin de faire 200 mètres pour aller déposer leurs déchets dans un conteneur. Ils posent devant leur porte trois sacs de couleurs différentes. C'est réglé. Je ne comprends pas pourquoi on fait une telle affaire d'une chose aussi simple."

Mme Regula Strobel (Verts) précise que les 'Verts', c'est évident, sont favorables au tri des déchets.

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal et décision du Conseil général au sujet de la proposition (au sens de l'article 17, al. 1 LCo) no 1 de MM. Thierry Steiert (PS), Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) demandant une modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets (suite)

"Wir sind grundsätzlich für eine Trennung der Abfälle um die Quantität zu reduzieren und sie möglichst wieder zu verwerten. Deshalb unterstützen wir den Vorschlag von Christoph Allenspach und Thierry Steiert und anderen. Wir sind uns gleichzeitig bewusst, dass es nicht einfach sein wird eine gute Qualität der Grünabfälle zustande zu bringen. Denn viele Leute, unter ihnen gut ausgebildete Schweizerinnen und Schweizer, werfen nicht kompostierbares Material in die Grünabfälle. Aber hier braucht es Begleitmassnahmen zur Umsetzung und Sensibilisierung, inkl. Erziehungsarbeit in den Schulen auf allen Stufen. Denn nur dort erreichen wir die zukünftige Bevölkerung flächendeckend."

Vote

Le Conseil général adopte, par 32 voix contre 18 et 2 abstentions, la proposition n° 1 demandant une modification de l'article 10 du règlement concernant la gestion des déchets.

ooo

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de M. Philippe Wandeler (PCSO) lui demandant de présenter un rapport concernant la planification des places de jeu et d'équipements sportifs dans le quartier du Schoenberg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après :

"En séance du 6 octobre 2008, le Conseil général a décidé de transmettre au Conseil communal pour examen, le postulat no 2, déposé par M. C. Allenspach, Mme C. Müller et M. P. Wandeler. Ce postulat lui demande de présenter un rapport concernant la planification des places de jeux et d'équipements sportifs dans le quartier du Schoenberg. Le texte rappelle les différentes décisions du Conseil général et du Conseil communal concernant les terrains du site de 'Maggenberg', ainsi que la pétition munie de 1000 signatures déposée par les joueurs du FC Schoenberg et demandant des places de football et d'autres équipements sportifs dans le plus grand quartier de la ville.

Le postulat déclare que les pétitionnaires n'ont jamais été contactés, il fait également mention du bulletin '1700' de juin 2008 qui décrit le processus participatif et le déroulement du concours paysager organisé pour le site de 'Maggenberg'.

Questions et réponses

Le postulat pose les questions suivantes:

- 1) Pourquoi le processus participatif s'arrêtait-il à la demande de quelques dessins lors d'un apéritif ? Pourquoi les écoles, les milieux des migrants et les organisations du quartier n'ont-ils pas été abordés ?

Entre 2002 et 2005, dans le cadre de l'Agenda 21 local, le site de 'Maggenberg' a fait l'objet d'un projet traité par le groupe de travail 'Espaces publics'. Il était proposé d'y créer un jardin socio-éducatif qui répondrait aux besoins des habitants en disposant d'un espace vert et convivial dans le quartier.

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de M. Philippe Wandeler (PCSO) lui demandant de présenter un rapport concernant la planification des places de jeu et d'équipements sportifs dans le quartier du Schoenberg (suite)

Pour rappel, la démarche relative à l'Agenda 21 local est fondée sur le principe du processus participatif. En ville de Fribourg, l'Agenda se pratique sous la forme d'ateliers de réflexion dans les quartiers et de groupes de travail constitués par des habitants.

Au printemps 2007, la Ville de Fribourg a décidé de poursuivre le projet du parc de 'Maggenberg' et d'appliquer le processus participatif en intégrant la population et les Associations du quartier, en vue de sa réalisation. A l'aide d'un tout-ménage distribué dans toutes les boîtes à lettres du quartier du Schoenberg, d'affiches et d'articles dans les journaux, les habitants ont été invités à s'exprimer sur le projet et à donner leur avis sur la future utilisation du parc.

D'autre part, un stand d'information a été mis en place lors du traditionnel pique-nique du quartier qui a eu lieu le 7 septembre 2007 et deux séances de consultation supplémentaires ont été organisées les 4 et 8 septembre 2007 devant le Centre de quartier, afin de recueillir l'avis des personnes qui n'avaient pas encore pu s'exprimer sur ce thème.

Les Associations actives dans le quartier ont été renseignées sur le projet et invitées à participer aux séances d'information par un courrier spécifique. La participation de la Ville au pique-nique a été préparée en commun avec le comité d'organisation constitué de représentants de l'Association du quartier, du Centre de loisirs, du Banc public et de la Paroisse de Saint-Paul.

Les trois séances de consultation successives ont permis à 108 répondants de s'exprimer par écrit ou par le biais d'un dessin. La tenue des stands a également favorisé le dialogue et la communication. De nombreuses personnes sont venues s'informer sur le projet et ont donné leur avis par oral.

Toutes les propositions exprimées ont été analysées et classées de manière systématique par les mandataires et un rapport a été établi. L'analyse des données, c'est-à-dire les vœux de la population, a permis d'établir le cahier des charges pour les bureaux invités à présenter un projet.

Une classe de l'école primaire du Schoenberg a également participé à l'exercice et a mené une réflexion sur les espaces de rencontre de leur quartier. Des étudiants en sciences de l'éducation ont participé à la réflexion sur la future utilisation d'un espace vert dans le quartier du Schoenberg, en proposant des modèles de gestion pour le parc sous la forme de rencontres entre les générations et les cultures.

Le lauréat du concours et les projets des autres concurrents ont été présentés à la population du quartier lors du pique-nique organisé en 2008.

- 2) Quel est le programme de ce concours et sur quels critères a-t-il été choisi ? Qui sont les membres du jury et les représentants du quartier ?
- 3) Pourquoi M. le Directeur de l'Edilité, en tant que voisin du site de 'Maggenberg', un des intéressés, peut-il présider ce jury ?

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de M. Philippe Wandeler (PCSO) lui demandant de présenter un rapport concernant la planification des places de jeu et d'équipements sportifs dans le quartier du Schoenberg (suite)

Réponse

Le programme du concours figure dans le document 'Règlement et programme' établi par le Service de l'aménagement le 13 mai 2008. Les éléments significatifs mentionnaient:

Critères de sélection

- la conception de la place doit respecter les principes du développement durable (choix des matériaux, de la végétation, qualité des espaces, etc.) ;
- l'aménagement doit permettre la rencontre de toutes les générations ;
- les choix d'implantation des différentes activités devront minimiser les nuisances envers les zones bâties voisines ;

Programme des locaux / équipements à réaliser

- un espace horizontal permettant la pratique de différentes activités (jeux de balle, pique-nique, etc.) ;
- un local WC avec point d'eau à l'extérieur et un espace couvert d'environ 10 m² ;
- la végétation respectant la qualité du site et marquant la transition entre les différentes activités et zones habitées ;
- les cheminements piétons et vélos ;
- les espaces et mobilier permettant les rencontres (bancs, tables, gradins, etc.) ;
- les espaces de découverte originaux pour enfants ;
- réflexion sur la sécurité du lieu (éclairage, visibilité, prévention des accidents, lutte contre le vandalisme) ;
- des solutions évolutives et réversibles.

Membres du jury

Président : M. J. Bourgknecht

Membres : Mme J. Harding, Association 'Vivre au Schoenberg'
M. M. Descloux, Comité de pilotage Agenda 21 local
M. P. Amphoux, géographe et architecte
Mme M. Bonadei, représentante du Centre de loisirs du Schoenberg
M. M. Egger, architecte de ville adjoint
Mme A. Zunzer représentante Groupe E
Mme N. Gigon, Dr Géographe, ARE

Consultants : Bureau 'Espace 21' Mme I. Baeriswyl et M. J.-C. Verdon
M. R. Egger, Service de l'aménagement

Président du jury : M. le Directeur de l'Edilité a présidé le jury en tant que responsable politique, il s'agit d'un projet pour l'ensemble du quartier du Schoenberg et de la ville, et non comme voisin.

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de M. Philippe Wandeler (PCSO) lui demandant de présenter un rapport concernant la planification des places de jeu et d'équipements sportifs dans le quartier du Schoenberg (suite)

- 4) Sur quelle base légale, le Conseil communal peut-il décider dans sa seule compétence l'affectation du terrain ? Ou est-ce qu'il est censé soumettre un message au Conseil général ?

Réponse

Base légale : Le site de 'Maggenberg' fait partie du PAD 'Haut Schoenberg 2' adopté en 1984. Le PAD définit clairement la vocation de ce site: 'La Ville de Fribourg aménagera ultérieurement une zone de verdure et de délassement en plein air pour les habitants du quartier.' Le Conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement de son territoire.

En ce qui concerne les finances à engager, le Conseil général a décidé l'achat du terrain et le montant pour l'exécution du projet 'Maggenberg'.

- 5) Vu que le montant inscrit du budget d'investissement 2006 est minime pour un terrain de 12'400 m², est-ce que le Conseil communal envisage de n'utiliser qu'une partie du terrain ?

Réponse

La totalité du terrain sera aménagée selon le projet retenu par le Conseil communal, une grande partie des travaux sera réalisée par les jardiniers de la Ville en collaboration avec la Voirie.

- 6) Quand le Conseil communal envisage-t-il de réaménager le terrain de football existant ?

- 7) Quand et à quel endroit le Conseil communal envisage-t-il d'installer d'autres équipements sportifs ?

Réponse

Suite à la pétition déposée comprenant environ 1000 signatures au sujet de places de sports pour le Schoenberg, le Service des sports et le Service de l'aménagement ont organisé plusieurs réunions avec M. C. Piller, entraîneur des juniors du FC Schoenberg et membre du comité 'Places de sports pour le Schoenberg', ainsi qu'avec le Président de l'Association du quartier 'Vivre au Schoenberg' Monsieur E. Nussbaumer.

Les principes suivants ont été admis :

- a) *Amélioration du terrain de football existant à Mon-Repos*
- b) *Préparation du terrain av. Jean-Marie-Musy / av. de Monseigneur-Besson en installant des buts pour les juniors F et des treillis pour ballons*
- c) *Aménagement d'une place multisport à la rte de la Heitera.*

Calendrier de l'exécution des travaux

Site de Mon-Repos, travaux exécutés :

- *gradins*
- *élargissement de la place d'accès*

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de M. Philippe Wandeler (PCSO) lui demandant de présenter un rapport concernant la planification des places de jeu et d'équipements sportifs dans le quartier du Schoenberg (suite)

- pose d'un revêtement en gomme sur le chemin d'accès au Centre de quartier, le long de la buvette
- pose d'une barrière (58 m) devant les gradins (raison de sécurité lors des matches officiels)

Site de av. Jean-Marie-Musy / av. de Monseigneur-Besson, travaux prévus en octobre 2009:

- enlèvement des paniers de basket et pose de 2 buts
- remplacement treillis existant
- pose de treillis pour ballons (hauteur 3 m) derrière les buts
- pose de bancs et de poubelles
- entretien de la surface de jeu

Site angle av. Jean-Marie-Musy / rte de la Heitera, projet :

Aménagement et construction d'un terrain multisports (exemple place de jeux du quartier de Beaumont). Sous réserve de l'acceptation du budget y relatif, ce terrain peut être réalisé en 2010.

- 8) Le site du Stadtberg près des jardins familiaux, un site mentionné de temps en temps par l'Edilité, est-il une perspective? Quand le Conseil communal va-t-il négocier avec le propriétaire en vue d'acquérir ce terrain?

Réponse

Le quartier du Schoenberg abrite environ 10'000 habitants et doit pouvoir disposer d'un équipement sportif de plein air pour y pratiquer notamment le football sur un terrain officiel et homologué. Le site du Stadtberg se prêterait à ce type d'équipement sportif, pour plusieurs raisons:

- très facilement accessible pour l'ensemble du quartier du Schoenberg (piétons et transports publics) ;
- synergie avec les autres terrains de football – Saint-Léonard par le pont de la Poya et les terrains du Grabensaal ;
- proximité immédiate des halles de gymnastique de l'école de la Villa Thérèse.

La possibilité d'affecter le site du Stadtberg en zone verte d'intérêt général, devra donc être évaluée dans le cadre de la révision du PAL. Cependant, il y a lieu d'engager une réflexion générale sur les équipements collectifs du quartier du Schoenberg, avant de se prononcer définitivement sur cette option. L'acquisition du terrain se justifiera, une fois l'affectation connue.

Conclusion

Le présent document apporte une réponse à l'ensemble des questions soulevées par le postulat, en ayant traité notamment :

- La démarche participative,
- Le processus adopté dans le cadre du projet Maggenberg,
- L'élaboration d'un concept de places de sports dans le quartier du Schoenberg et son application par la réalisation de certains travaux, d'autres étant prévus dans le cadre du budget 2010 est accepté.

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), et de M. Philippe Wandeler (PCSO) lui demandant de présenter un rapport concernant la planification des places de jeu et d'équipements sportifs dans le quartier du Schoenberg (suite)

- *L'engagement du Conseil communal d'intégrer le site du Stadtberg près des jardins familiaux dans l'étude de la révision du PAL, au terme d'une réflexion générale sur les équipements collectifs du quartier du Schoenberg.*

Ce postulat est ainsi liquidé."

Mme Christine Müller (PS) est satisfaite de cette réponse, même si le résumé qui vient d'en être donné est très succinct. "Nous remercions le Conseil communal de son rapport, que nous comprenons également comme une réponse, certes tardive, à la pétition des jeunes en faveur de plus de places de sports. Nous vous remercions en particulier des aménagements qui viennent d'être exécutés cet été ou qui sont en voie de réalisation cet automne. Nous sommes également satisfaits que l'aménagement d'une place multisports en dur soit prévu dans le cadre du budget d'investissement 2010. En effet, notamment en hiver, il manque encore des places de sports pour les jeunes du Schoenberg. Ce premier effort ne passera pas inaperçu dans le quartier qui n'a pas toujours eu droit au soutien nécessaire.

Que le Conseil communal engage par la suite une réflexion sur les équipements collectifs du Schoenberg et prévoie d'intégrer le site du Stadtberg dans l'étude de la révision du PAL est sans aucun doute louable. Nous espérons simplement que la révision ne dure pas trop longtemps. Le plus grand quartier de la ville est confronté à une forte pénurie d'équipements sportifs collectifs. L'attente des jeunes d'en disposer dans un avenir proche est plus que justifié."

Le postulat n° 2 est ainsi liquidé.

ooo

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 3 de MM. Thierry Steiert (PS) et Marc-Antoine Gamba (PDC) lui demandant d'examiner les démarches à entreprendre en vue de la reconnaissance de l'allemand comme langue officielle de la Ville de Fribourg au même titre que le français

M. Pierre Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit au nom du Conseil communal :

"En séance du 6 octobre 2008, le Conseil général a transmis au Conseil communal pour étude le postulat n° 3 de MM. T. Steiert et M. -A. Gamba.

Ce postulat demande d'examiner les démarches à entreprendre en vue de la reconnaissance de l'allemand comme langue officielle de la Ville de Fribourg au même titre que le français. Dans le développement de leur postulat, MM. Steiert et Gamba relèvent que le bilinguisme a et aura son coût.

Le Conseil communal constate – il vous prie de considérer cette remarque comme une demande de rallonge de temps – qu'une réponse étayée à ce postulat nécessite des recherches approfondies et un travail très important qu'il ne lui est pas possible de consentir actuellement.

En effet, la situation présente qui voit l'entrée en vigueur de l'Agglomération de Fribourg, l'étude d'une fusion de six Communes du Grand-Fribourg, une analyse structurelle de la Commune, sans compter les

Séance du 28 septembre 2009

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 3 de MM. Thierry Steiert (PS) et Marc-Antoine Gamba (PDC) lui demandant d'examiner les démarches à entreprendre en vue de la reconnaissance de l'allemand comme langue officielle de la Ville de Fribourg au même titre que le français (suite)

tâches quotidiennes qui ne cessent d'augmenter, ne permet pas au Conseil communal ni à son administration de consacrer le temps ni le personnel nécessaire à une telle étude. Cette question du bilinguisme de la ville sera de toute façon à considérer à moyen terme, au vu de l'évolution de la situation dans le cadre des nouvelles structures de l'Agglomération ou des communes fusionnées. De plus, le Conseil communal souhaite connaître la réponse qui sera donnée par le Conseil d'Etat au postulat Boschung/Ackermann, demandant la possibilité de soutenir financièrement les communes qui se déclarent bilingues.

En l'état, le Conseil communal n'est pas en mesure de donner suite à ce postulat. Il ne pourra y répondre que dans un délai ultérieur, en fonction de l'avancement de certains dossiers. Le Conseil communal vous prie de considérer cette réponse comme intermédiaire."

Herr Thierry Steiert (SP) erklärt:

"Ich bin nicht besonders befriedigt von dieser Antwort. Wir haben nicht vom Gemeinderat verlangt, dass die Gemeinde umgehend und vollständig zweisprachig wird. Wir haben nur verlangt, dass man mal abklärt, wieviel es kosten würde und was es für einen Aufwand bedeuten würde, wenn man sich bemühen würde im Hinblick auf das neue Sprachengesetz, das ausdrücklich vorsieht, dass zweisprachige Gemeinden und Kantone unterstützt werden, u.a. auch mit finanziellen Mitteln. Ich glaube nicht, dass es jetzt irgend ein Zusammenhang hat mit anfangs künftigen Fusionen mit der Agglomeration oder mit sonstigen Argumenten, wie hier ein Abschieben auf die lange Bank rechtfertigen. Dieses Vorgehen könnte man auf sehr einfache Art machen, indem man z.B. das Bundesamt für Kultur angeht und dort nachfragt, was eigentlich geplant ist für die zukünftige Umsetzung dieses Sprachengesetzes und zur Unterstützung zweisprachiger Kantone und Gemeinden.

Mit seiner Haltung zeigt der Gemeinderat, dass er nicht willens ist, dieses Problem wirklich anzugehen. Es gibt auf französisch eine wunderbare Redewendung, die nicht übersetzbar ist: « Noyer le poisson ». Der Gemeinderat ist, wenn es um Zweisprachigkeit geht, ein Meister im « Ertränken von Fischen »."

Le postulat n° 3 est ainsi liquidé.

ooo

13 Décision quant à la transmission

A. de la proposition

- no 5 interne de M. Christoph Allenspach (PS) demandant de modifier certaines dispositions des articles 59, 61 et 63 du règlement du Conseil général

La Présidente déclare ce qui suit :

"Le Bureau a décidé d'accepter la transmission de cette proposition interne pour étude."

Séance du 28 septembre 2009

Décision quant à la transmission (suite)

M. Christoph Allenspach (PS) remercie le Bureau de sa décision. Cette proposition vise simplement à simplifier la procédure de dépôt et de transmission des propositions et des postulats. Avec la solution proposée, les membres du Conseil général pourraient à tout moment déposer par écrit auprès du secrétariat du Conseil général des postulats ou des propositions. En contrepartie, il n'y aurait plus de présentation des propositions ou des postulats sous les "Divers" en fin de séance. Ce serait donc une sorte de remède contre l'ennui durant ces "Divers". Dès lors, il n'y aurait plus qu'une seule discussion au moment de la décision sur la transmission. Chacun aura alors le texte de la proposition ou du postulat qui aura été envoyé par le secrétariat pour les séances de groupe.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 1 et 1 abstention, de transmettre la proposition n° 5 interne au Bureau pour étude.

B. des postulats

- n° 25 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal un rapport sur la possibilité de construire une piscine couverte sur le terrain des abattoirs de Saint-Léonard

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission de ce postulat au Conseil communal pour étude.

M. Christoph Allenspach (PS) précise qu'il ne s'agit évidemment pas de demander la construction immédiate d'une piscine, puisque l'on sait que les moyens sont limités, mais d'étudier la possibilité de réaliser un tel équipement sur ce site qui est relié quasiment à toutes les communes de l'agglomération par le train, puisque dans un avenir proche, un arrêt ferroviaire y sera aménagé. Marly fait certes exception, mais elle est bien desservie par la ligne de bus qui aboutit dans le secteur de Saint-Léonard. Depuis le dépôt de notre proposition, on est déjà en train d'étudier les possibilités d'utilisation de ce site qui est vaste. Il serait justifié de voir si la réalisation d'une piscine y est également possible.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre le postulat n° 25 au Conseil communal pour étude.

- n° 26 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Thierry Steiert (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité et les modalités d'un "slow up" urbain tous les dimanches et jours fériés

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, préavise favorablement la transmission de ce postulat au Conseil communal pour étude.

M. Christoph Allenspach (PS) relève que dimanche passé, à l'occasion de la semaine de la mobilité douce, il aurait été fort bienvenu de fermer quelques rues pour créer un réseau réservé aux promeneurs,

Séance du 28 septembre 2009

Décision quant à la transmission (suite)

aux vélos ou aux "skates". Ce serait une manière d'animer véritablement le centre ville entre Pérolles et la cathédrale. Merci d'étudier cette question.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre le postulat n° 26 au Conseil communal pour étude.

- n° 27 de Mme Katharina Karlen Moussa (PS) et de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal un rapport sur l'état de la collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'assurance-chômage, des assurances sociales et de l'aide sociale

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, préavise favorablement la transmission de ce postulat au Conseil communal pour étude. *"Je tiens toutefois à attirer votre attention sur le fait que le Canton, qui est l'organe de tutelle, a publié une analyse et qu'il sera évidemment bien difficile à mes services de présenter une analyse arrivant à d'autres conclusions, puisque l'étude de l'Etat couvre l'ensemble du canton. Il peut arriver parfois que l'on n'ait pas la même vision des choses entre services sociaux ou entre services communaux et services cantonaux. Nous examinerons malgré tout la chose."*

Mme Katharina Karlen Moussa (PS) s'exprime comme suit :

"Il est effectivement indispensable que les institutions dialoguent et collaborent étroitement pour améliorer la réinsertion sociale. C'est à juste titre que Mme la Directrice des Affaires sociales a tenu à préciser que le projet en cours doit s'inscrire dans une stratégie cantonale et devra être chapeauté par les autorités cantonales. Compte tenu du poids prépondérant de la ville de Fribourg dans le domaine des affaires sociales, je m'intéresse à connaître le bilan que la Commune tire de ces premières expériences. Voilà la raison pour laquelle j'ai déposé ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre le postulat n° 27 au Conseil communal pour étude.

- n° 28 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une politique de récupération de la chaleur à partir des eaux usées

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission de ce postulat au Conseil communal pour étude.

M. Laurent Dietrich (PDC) précise ce qui suit :

"Ce postulat entend promouvoir une solution très innovante. Actuellement, seize expériences rentables sont en cours en Suisse. A titre d'exemple, un quartier de Genève est entièrement chauffé grâce à la chaleur récupérée par des pompes à chaleur installées dans les canalisations."

Séance du 28 septembre 2009

Décision quant à la transmission (suite)

Nous demandons au Conseil communal d'étudier les possibilités existant sur le terrain et de les prévoir dans les projets à venir de construction et de rénovation de bâtiments."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre le postulat n° 28 au Conseil communal pour étude.

- n° 29 de Mme Sandra Daguet (PDC), et de 36 cosignataires, demandant au Conseil communal de favoriser la mobilité douce, par le soutien du partage de voitures en ville de Fribourg

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, préavise favorablement la transmission de ce postulat au Conseil communal pour étude.

Mme Sandra Daguet (PDC) rappelle les requêtes essentielles du postulat. Il s'agit de demander à l'entreprise "Mobility" si l'offre en ville de Fribourg est en adéquation avec la demande. Il s'agit ensuite de demander à cette même entreprise de mettre à disposition en ville des véhicules de type monospace pour plus de cinq personnes, notamment pour les familles nombreuses. Nous invitons le Conseil communal à favoriser l'accès aux places de parc pour les véhicules "Mobility", sur le domaine public et privé, dans la mesure des moyens de la Commune évidemment.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre le postulat n° 29 au Conseil communal pour étude.

ooo

14 Réponses aux questions

- n° 111 de M. Jean-Pierre Largo (PLR) relative à la non-affiliation des transports urbains des TPF à l'Union des transports publics

M. Jean-Pierre Largo (PLR) étant absent, il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 112 de M. Pierre-Alain Rolle (PS) relative à la politique des TPF envers les usagers

M. Pierre Alain Clément, Syndic, répond comme suit au nom du Conseil communal :

"Lors de l'avant-dernière séance du Conseil général, M. P.-A. Rolle s'est exprimé de la manière suivante :

"Il y a quelques jours, un groupe de touristes étrangers, qui visitaient la vieille ville, souhaitaient simplement prendre le funiculaire pour monter au centre ville. Ces personnes ne disposaient pas de la carte pour payer. Elles ont alors voulu acheter une carte avec un billet de 20 francs. On leur a dit que c'était impossible. En un mot, c'était le chaos.

Séance du 28 septembre 2009

Réponses aux questions
(suite)

J'aimerais bien que l'on m'explique les relations entre tourisme et transport public." (cf. procès-verbal de la séance du 25 mai 2009, p. 50).

A la suite de cette intervention, l'Administration a pris contact d'un côté avec les TPF et de l'autre avec Fribourg Tourisme et Région. Dans leur réponse, les TPF, par lettre du 24 septembre 2009, nous disent regretter de ne pas avoir plus de précisions sur la date et l'heure de cet incident. Ils ajoutent :

'Nous aurions pu alors mener une enquête approfondie, comme nous le faisons à chaque fois qu'une réclamation nous parvient. Cela étant, notre personnel du funiculaire est compétent et avenant. Les agents ont l'habitude d'être sollicités par des touristes en visite dans le chef-lieu cantonal. Ils font preuve de compréhension et de serviabilité. Il n'est pas exclu que l'automate était en panne à ce moment précis. Mais, en principe, dans ces circonstances, le personnel se montre serviable et conciliant.'

Un rappel en ce sens a été fait. On nous précise : 'Il arrive même qu'un agent fasse de la monnaie avec son propre argent pour aider la clientèle de passage.'

De son côté, Fribourg Tourisme et Région nous a apporté une réponse plus générale en date du 15 septembre 2009, une réponse portant sur l'accueil des touristes et les transports publics :

'Nous ne pouvons que regretter et constater la mésaventure vécue par ces touristes. Nous connaissons ce problème et, lorsque les touristes se renseignent dans notre Office, nous les invitons à acheter une carte de prépaiement directement auprès des guichets TPF, à la gare.

Dans le cas du tourisme d'affaires, notamment lors de grands congrès, une collaboration existe avec les TPF, qui peuvent valider le badge du congrès comme titre de transport. Un décompte est ensuite effectué entre les TPF et l'organisateur.

Pour le tourisme de loisirs, une solution est actuellement discutée entre Fribourg Tourisme et Région, les TPF et le Groupement des hôteliers. Nous désirons faire reconnaître la confirmation hôtelière comme titre de transport sur le réseau.'

Voilà les renseignements que je pouvais fournir suite à la question du Conseiller général Rolle."

M. Pierre-Alain Rolle (PS) n'a pas très bien compris la fin de la lettre de Fribourg Tourisme et Région au sujet de la solution envisagée pour le tourisme de loisirs.

M. Pierre Alain Clément, Syndic, précise que la solution à l'étude est de faire valider le billet de réservation comme titre de transport. Le décompte interviendra évidemment ultérieurement. C'est une solution qui est encore à l'étude entre Fribourg Tourisme et Région, les TPF et le milieu des hôteliers.

M. Pierre-Alain Rolle (PS) est heureux de constater que quelque chose se passe et qu'une solution se dessine. "Je ne mets pas du tout en cause l'excellence des automates qui, de toute façon, fonctionnent mal."

Séance du 28 septembre 2009

Réponses aux questions
(suite)

- n° 119 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) relative à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de spectacle

M. Jean-Frédéric Python (PDC) étant absent, il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

ooo

15 Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 30 de Mme Regula Strobel (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier les conditions d'une collaboration avec "Mobility"

Frau Regula Strobel (Grüne) explique:

"Verschiedene Kantone und Gemeinden arbeiten mit 'Mobility' (Car-Sharing-System) zusammen, um ihren Wagenpark ebenso zu reduzieren wie die Spesen für Fahrten mit Privatautos. 'Mobility' offeriert ihren Grosskunden sehr günstige Bedingungen. Mit den Bordcomputern in allen 'Mobility'-Autos ist auch das Abrechnungssystem einfach und transparent.

Der Gemeinderat prüft eine Zusammenarbeit mit 'Mobility'.

- *Vor der Anschaffung neuer Fahrzeuge für die Stadt soll ein Preisvergleich gemacht werden, ob die gefahrenen Kilometer in einem adäquaten (d.h. für die jeweilige Fahrt kleinstmöglichen Fahrzeug) mit 'Mobility' nicht kostengünstiger wären. Es ist mit den Vollkosten eines Fahrzeuges zu rechnen, nicht nur mit den Benzinkosten.*
- *Die Vergütung von Kilometern auf Privatfahrzeuge soll ebenfalls in obigem Sinn analysiert werden."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 31 de M. Daniel Gander (UDC) demandant au Conseil communal de coordonner une "action réparatrice" des bâtiments touchés par le phénomène graffiti

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Ils sont expressifs, instructifs et souvent d'une qualité artistique exceptionnelle. D'autres sont laids, de mauvais goût, insultants et même répugnants.

Oui, vous l'avez deviné, ce sont les graffiti qui 'ornent' les murs de nos bâtiment privés et publics. Pour améliorer la situation et assainir ce qui est dégradant, je propose au Conseil communal de coordonner une 'action réparatrice' des bâtiments touchés par ce phénomène. Je

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

souhaite aussi que le Conseil communal intervienne auprès des propriétaires et des régies d'immeubles pour atteindre les mêmes objectifs.

Pour les bâtiments publics, cette action pourrait être entreprise avec le concours de 'graffeurs' expérimentés et reconnus et avec des élèves des classes primaires. Invités à collaborer, ces écoliers seraient ainsi sensibilisés aux conséquences des dommages causés par des gens peu scrupuleux.

Je suggère que les murs soient recouverts de thèmes d'enfants, de sports, de la nature ou autres. Ces actions ont démontré leur utilité dans d'autres villes et sont souvent bénéfiques et bien respectées.

Certes, cette opération aura un coût, mais pourquoi ne pas dépenser quelques deniers pour embellir notre ville ?

Alors, pour une ville plus belle, vive "l'action réparatrice" !"

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 32 de M. François Weissbaum (PCSO), ainsi que de 3 cosignataires, demandant au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire une passerelle entre le stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques

M. François Weissbaum (PCSO) présente le postulat suivant :

"Depuis 2007, le FC Fribourg et le Team AFF/FFV disposent de deux terrains synthétiques qui leur permettent de jouer au football, quelles que soient les conditions climatiques. Cet équipement est une réelle plus-value et profite à l'ensemble des footballeurs fribourgeois.

Cependant, la sécurité du chemin entre les vestiaires et ces deux terrains n'est pas acceptable. En effet, chaque jour, plusieurs centaines de footballeurs et d'accompagnants doivent traverser à pied une route fréquentée par plus de 30'000 véhicules.

Le 28 novembre 2005, lors d'un vote pour un crédit pour l'aménagement du site de Saint-Léonard, plusieurs intervenants avaient demandé qu'une passerelle piétonne soit construite au-dessus de la rue de Morat, entre le terrain principal et les terrains synthétiques pour garantir la sécurité des piétons.

Nous sommes en 2009, soit quatre ans plus tard, et rien n'a été entrepris.

Nous sommes conscients que la construction du pont de la Poya et des routes d'accès à celui-ci modifiera encore les contraintes du site, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre à nouveau quatre ans avant d'améliorer la sécurité de ce passage.

C'est pourquoi je demande au Conseil communal, en collaboration avec le Canton, d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire, dans les plus brefs délais, une passerelle qui doit garantir la

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

sécurité entre le stade principal de Saint-Léonard et les terrains synthétiques.

Idéalement, ce passage devrait être placé entre les vestiaires situés au nord du terrain principal et le coin nord-ouest de la patinoire.

Cette réalisation doit bien entendu tenir compte des futurs aménagements prévus par le Canton dans le cadre de la construction du pont de la Poya. Une solution provisoire, peu onéreuse et légère, en attendant l'ouverture du pont et une solution définitive, pourrait également résoudre ce problème à court terme."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 33 de Mme Cécile Thiémard (PDC), ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal d'installer une balustrade le long de l'escalier du Guintzet, de la rue des Ecoles jusqu'au sommet

Mme Cécile Thiémard (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Les escaliers du Guintzet : c'est un chemin que des centaines d'élèves empruntent chaque jour pour se rendre dans l'une des cinq écoles situées dans le quartier de Gambach ; c'est aussi un des passages qu'empruntent les personnes qui se rendent à pied à l'hôpital cantonal depuis la gare, bien sûr, c'est le chemin qu'empruntent les habitants des quartiers Gambach/Guintzet/Jura ; ce sont des personnes de tous les âges et, en plus, il faut tenir compte des personnes handicapées qui viennent dans le foyer à l'avenue du Moléson. Or, durant l'hiver 2008-2009 très rigoureux, je cite un journaliste de 'La Liberté', il s'est fait plus de pirouettes, de doubles et de triples synchros que S. Lambiel n'en n'a exécutées durant toute sa carrière.

C'est pourquoi, dans le but de permettre aux gens de se tenir ou de se retenir, je demande au Conseil communal d'installer une barrière à hauteur d'appui, en d'autres termes, une balustrade depuis la rue des Ecoles jusqu'au Guintzet (plus précisément, à l'intersection des escaliers du Guintzet avec l'avenue des Vanils à son sommet) et ceci au moins d'un côté (de préférence à droite en montant) dans un premier temps.

Je rappelle que les escaliers du Guintzet : c'est un passage pentu qui permet de relier la gare au haut de la colline du Guintzet, le dénivelé se chiffre en quelques dizaines de mètres. Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes durant l'hiver, mais aussi durant l'automne, car il y a beaucoup de feuilles mortes, et durant la belle saison, je le disais, pour les élèves et pour toutes les personnes qui montent à pied occasionnellement vers le Guintzet ou le home médicalisé de la Sarine ou la villa Saint-François et surtout pour les habitants des trois quartiers."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

- n° 34 de MM. Pius Odermatt (PS), Pierre-Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans les zones urbaines de Fribourg

M. Pius Odermatt (PS) présente le postulat ci-après :

"L'assemblée générale des nations Unies a proclamé 2010 'Année internationale de la Biodiversité'.

Au cours de cette année, différentes organisations et institutions politiques, entre autres le Forum Biodiversité Suisse, vont contribuer à stimuler l'intérêt de la Suisse sur l'importance de préserver la biodiversité. L'image classique de la ville goudronnée, bétonnée, et des grands immeubles de verre et d'acier est en effet trompeuse : la nature y est aussi présente. Flore et faune habitent en ville, et sous de multiples formes. Cette nature est souvent provoquée et contrôlée, et la diversité biologique reste alors modeste. Les parcs en gazon anglais sont un exemple extrême d'uniformisation, mais le choix des espèces arbustives et des massifs floraux par les jardiniers est souvent aussi restreint. Des paysagistes pensent cependant aujourd'hui à introduire de nouvelles formes de biodiversité en ville. Ces formes coïncident avec un entretien de jardins et parcs nettement moins intensif, notamment en ce qui concerne l'emploi des pesticides et engrais.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans des zones urbaines de la ville (notamment des quartiers) comme les parcs, le cimetière, les gazons, les abords immédiats des bâtiments d'habitation, commerciaux et industriels. La pollution lumineuse causée par un éclairage public mal adapté est souvent source de gaspillage, de perturbations pour la faune. Pour parvenir à ce but, le potentiel d'une coopération avec le Jardin botanique et d'autres institutions de l'Université de Fribourg, mais aussi l'adhésion au 'Count-down 2010 save biodiversity' apparaissent évidents. Pour renforcer le rôle de précurseur dans ce domaine, les services de la Ville qui s'occupent des parcs et promenades et du cimetière pourraient s'établir et se profiler comme des centres de compétence pour de vieilles variétés indigènes de fruitiers et légumes, ainsi que pour des variétés de plantes sauvages indigènes. Il est évident qu'une communication appropriée serait nécessaire pour assurer l'adhésion et la compréhension de la population. L'année internationale de la biodiversité avec toutes ces actions et manifestations garantirait des synergies très positives."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 35 de MM. Philippe Vorlet (PDC), Pius Odermatt (PS), de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 38 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier un soutien logistique en faveur des parents qui accompagnent des groupes d'enfants à l'école

M. Philippe Vorlet (PDC) développe le postulat ci-après :

"La rentrée scolaire a eu lieu le 27 août 2009 à Fribourg et dans les autres localités du canton. Depuis cette date, de nombreux enfants empruntent pour la première fois le chemin de l'école enfantine.

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

Les enfants font partie des usagers de la route les plus vulnérables. Ce sont surtout les cinq à neuf ans qui sont concernés comme piétons. Chaque année, en Suisse, pas moins de 1'700 enfants jusqu'à quatorze ans sont victimes d'un accident de la route. Un quart de des accidents a lieu sur le chemin de l'école.

Chaque année, des enfants perdent la vie sur les routes à l'intérieur des localités. L'âge critique se situe entre cinq et neuf ans, l'enfant n'étant pas encore en mesure d'estimer les dangers liés à un trafic motorisé toujours plus dense. Face à la difficulté d'enregistrer plusieurs informations en même temps, il est souvent dépassé par les événements. Impulsif, il évalue mal les distances et risque, à tout instant, de se jeter sur la route, pour rejoindre un camarade ou rattraper un ballon.

A pied à l'école, c'est mieux !

Dans la mesure du possible, la voiture ne devrait pas être le moyen de transport privilégié pour se rendre à l'école ; l'augmentation du trafic implique des dangers supplémentaires pour tous les enfants. De plus, en allant à pied à l'école, l'enfant apprend à reconnaître le danger et à se comporter de manière adéquate. La formule idéale reste le petit convoi, composé de plusieurs enfants, emmené par un parent qui les familiarise au trajet scolaire et les rend attentifs aux éventuels risques. L'éducation routière de la Police cantonale encourage les commissions scolaires, les associations de parents ou de quartier à mettre sur pied de tels systèmes pour accompagner les jeunes écoliers qui pourraient rencontrer des difficultés sur le trajet scolaire. Certaines communes du canton, telles que Estavayer-le-Lac, Bulle ou Schmitten, montrent l'exemple dans ce domaine.

La Ville de Fribourg ne ménage certes pas ses efforts en matière de sécurité avec la pose d'îlots de protection, bornes et autres mesures de modération de trafic. Cependant, des mesures constructives seules ne sont pas suffisantes. La prévention est essentielle. Les parents qui s'investissent bénévolement pour accompagner des groupes d'enfants sur le chemin de l'école méritent d'être aidés par la collectivité publique.

Forts de ce qui précède, nous prions le Conseil communal d'étudier quel soutien logistique la Ville de Fribourg peut directement apporter aux parents qui accompagnent des groupes d'enfants à l'école."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 36 de Mmes Giovanna Garghentini Python (PS) et Christel Berset (PS), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier une nouvelle gestion du ramassage des ordures

Mme Giovanna Garghentini Python (PS) présente le postulat ci-après :

"Les alentours des déchetteries publiques de Fribourg sont souvent encombrés de déchets sales et malodorants. Trier et garder les déchets à recycler à domicile demande bon vouloir et pas mal de place.

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

La taxe sur les sacs poubelles incite certaines personnes à se débarrasser de leurs déchets ménagers dans les poubelles publiques qui sont ainsi souvent pleines. Cela a pour conséquence que la Commune renonce à installer des poubelles supplémentaires, bien qu'il en manque dans certaines rues, ou même en supprime.

Dans de nombreuses villes d'Europe, la population trie ses déchets à domicile en utilisant trois différents sacs : un sac pour les déchets à brûler, un sac pour l'ensemble des déchets à recycler (emballages à l'exception des verres) et un bidon pour les déchets à composter. Les voiries locales se chargent ensuite de récolter les déchets à domicile et de les trier. Ce système simple pourrait être adopté à Fribourg.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier une gestion nouvelle du ramassage des déchets. Nous proposons d'éliminer les déchetteries publiques actuelles de la ville de Fribourg et d'organiser un ramassage à domicile tant pour les déchets à brûler que pour les déchets à recycler. Il s'agit au préalable de créer un centre de tri des déchets qui permettra de créer des emplois.

Par ces incitations positives, nous contribuerons ainsi à proposer un ramassage simplifié pour la population de la ville et à maintenir notre ville propre et agréable à vivre. Fribourg sera probablement précurseur en la matière en Suisse."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 120 de Mme Regula Strobel (Verts) relative à l'audit en cours

Mme Regula Strobel (Verts) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"Faits :

Lors des discussions sur le budget 2009, le Conseil communal a accepté d'entreprendre – avec une personne qualifiée de l'extérieur, des audits dans chaque dicastère. Ce processus a pour but d'améliorer tout le fonctionnement, les voies de décision, l'efficacité, etc. dans les dicastères.

Questions :

- *Où en est-on dans ce processus ?*
- *Wieviele Abteilungen sind schon in diesen Prozess involviert ?*
- *Quels sont les premiers résultats ?*

Compte tenu de l'heure avancée, je vous suggère de me répondre lors de la prochaine séance.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Je remercie Mme R. Strobel d'avoir suggéré de reporter la réponse à la prochaine séance. C'est d'autant plus important que le Conseil communal rencontrera, le 14 octobre 2009, les groupes politiques

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

représentés au Conseil général. A ce moment-là, l'ensemble des éléments de la réponse que vous souhaitez recevoir vous sera fourni."

- n° 121 de M. Marc-Antoine Gamba (PDC) relative à la collaboration entre la Commune et le HC Fribourg Gottéron lors des rencontres de hockey sur glace

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Devant me rendre régulièrement à la patinoire, et plus particulièrement aux matches du HC Fribourg Gottéron, je me permets une question en trois petits volets. La collaboration entre le club de hockey et la Ville est bonne, mais pourquoi n'est-elle pas meilleure :

1. *pour les places de parc lors des matches ;*
2. *pour les places pour chaises roulantes ;*
3. *pour les toilettes ?*

Je développe quelque peu mes trois petites questions.

1. *Les places de parc lors des matches*

Ces manifestations attirent régulièrement de 5 à plus de 7'000 personnes habitant la région proche et parfois moins proche. Les spectateurs utilisent différents moyens de transport et viennent même parfois à pied. A mes yeux, il n'est pas du tout évident de savoir quelles sont les véritables places de parc pour les voitures. Il manque des places de parc pour les scooters, il manque des places de parc pour les vélos. Surtout, il n'existe encore aucun billet combiné transport public/entrée au match.

2. *Les places pour chaises roulantes*

Depuis cette saison, leur visibilité s'est améliorée grâce au nouveau vitrage, mais les spectateurs en chaise roulante doivent toujours subir de nombreuses douches, très désagréables, surtout de bière.

3. *Les toilettes*

Depuis des années, j'admire la patience des dames qui attendent dans les queues souvent très longues devant les WC. Pour des raisons anatomiques, elles ne peuvent pas inonder le terrain de football voisin, qui n'a d'ailleurs pas besoin d'engrais.

Le Conseil communal a-t-il des solutions à ces problèmes ?

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, répondra au premier point de la question de M. M.-A. Gamba, tout en l'invitant, ainsi que les autres membres du Conseil général, à consulter l'édition du 19 septembre 2009 des 'Freiburger Nachrichten'. *"La situation y a été très bien résumée, même si le titre en première page était un peu trompeur. En prenant connaissance des déclarations de mes collaborateurs, vous pourrez constater qu'à l'occasion de la première rencontre entre le HC Fribourg Gottéron et Berne, qui s'est jouée à guichets fermés, nous avons décompté un total de 450 places libres à Forum Fribourg et sur le parking du nouveau centre commercial de Sepric.*

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

Les habitudes doivent changer. Malheureusement aujourd'hui encore trop d'automobilistes préfèrent risquer d'être mis à l'amende, en parquant de manière illégale, voire parfois dangereuse sur des trottoirs, dans des carrefours ou devant des propriétés privées, plutôt que de garer leur véhicule légalement, même s'ils doivent faire quelques pas. Ainsi, la cour de l'école du Jura est régulièrement 'squattée' par les voitures de spectateurs, avec à la clé une amende de 40 francs, alors que le parc de stationnement de Forum Fribourg est vide et que le tarif y est de 5 francs pour la soirée. Vous pouvez évaluer la distance entre ces deux sites et la patinoire et vous constaterez qu'elle est la même et que vous pouvez économiser 35 francs. Malheureusement, ce pas, encore peu de gens sont disposés à le faire. Nous y travaillons, en collaboration avec le service des Sports et avec tous les milieux actifs sur le plateau de Saint-Léonard, en particulier avec le HC Fribourg Gottéron.

J'espère que nous parviendrons gentiment à faire entrer dans l'esprit des gens ces nouvelles habitudes. Il convient d'ajouter que la Ville de Fribourg n'est pas seule dans cette opération, puisque la Commune de Granges-Paccot agit exactement de la même manière que nous, par le biais de la Police intercommunale. Nous avons du reste la même signalisation pour mettre en garde les gens.

Pour ce qui du parcage des deux-roues, la situation n'est effectivement pas satisfaisante. Je le reconnais. Nous nous trouvons actuellement dans une situation provisoire. C'est une préoccupation que nous partageons et à laquelle nous espérons trouver une solution meilleure – une solution idéale serait parfaite – dans le cadre de l'aménagement définitif.

Quant au billet combiné, c'est un véritable serpent de mer, dont j'ai eu à m'occuper pendant cinq ans. Ce n'est plus le cas, puisque la CUTAF a disparu. Avec le HC Fribourg Gottéron, nous avons énormément travaillé sur ce dossier, mais nous n'avons jamais obtenu ce que nous souhaitions. Je me risquerai une nouvelle fois à dire – c'est une déclaration personnelle et non du Conseil communal – que si les TPF étaient plus actifs et plus positifs, nous aurions déjà trouvé une solution. Désormais, ce dossier est entre les mains de l'Agglomération."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur des Sports, répond aux deux autres points de la question de M. M.-A. Gamba. "Actuellement, les places réservées aux personnes handicapées sont certainement les meilleures places qu'on puisse leur attribuer du point de vue accès. Ces places sont à proximité immédiate de l'entrée. En cas d'évacuation d'urgence, ces personnes se trouvent véritablement à côté de la sortie. Les personnes en chaise roulante sont même bien placées pour accéder aux toilettes. Il est aussi exact que la visibilité est également bonne, mais qu'en revanche, à terme, il faudra peut-être trouver une autre solution. Elle ne pourra toutefois être mise en œuvre que lors d'une transformation intérieure plus importante de la patinoire.

Quant aux toilettes, la situation est connue. Il est parfaitement vrai que dès l'origine, on a constaté un manque de WC dans l'enceinte de la patinoire. On y a partiellement remédié cette année avec l'installation, à l'extérieur, de six WC chimiques qui ont été mis en place déjà pour la dernière rencontre avec le HC Servette. Ces toilettes chimiques resteront en place durant toute la saison. Cette solution permettra d'améliorer la situation. Des travaux plus importants pourront et devront être réali-

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

sés dans le cadre d'investissements de rénovation qui toucheront la patinoire. Sauf erreur, le plan financier prévoit un investissement de 2 millions de francs pour ces travaux de rénovation en 2012. Il s'agira notamment de répondre aux exigences de plus en plus sévères qui sont imposées par la Ligue de hockey sur glace et aussi demandées par la presse."

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) est évidemment satisfait de cette réponse. "La collaboration étant bonne, elle s'approche de l'excellence."

- n° 122 de Mme Christel Berset (PS) relative à l'implantation d'un distributeur Selecta sur le chemin de l'école de la Vignettaz

Mme Christel Berset (PS) fait la déclaration ci-après :

"Sachant qu'en Suisse, 30 % des enfants sont en surpoids, sachant que le Conseil communal se soucie de ce problème par le truchement de son service de santé scolaire, je demande à l'Exécutif pourquoi il a accepté l'implantation d'un distributeur 'Selecta' sur le chemin de l'école de la Vignettaz. Cette installation a eu lieu juste un jour avant la rentrée des classes. Il s'agit vraiment d'un cadeau empoisonné à tous les enfants scolarisés à la Vignettaz."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, s'exprime comme suit :

"Notre réponse sera extrêmement brève. Je vous renvoie au rapport du Conseil communal au sujet de la proposition n° 39 non impérative de l'ancienne Conseillère générale C. Rouvenaz (cf. procès-verbal de la séance du 26 mai 2009, pp. 65 à 69). Je propose que le secrétariat vous fasse parvenir, une nouvelle fois, cette réponse de plusieurs pages et qui contient même une étude menée par la Direction des Ecoles."

Mme Christel Berset (PS) déclare ce qui suit :

"Je suis très déçue de cette réponse. Le rapport du Conseil communal concernait l'ancienne politique d'implantation de ces distributeurs 'Selecta', mais non pas l'implantation de nouveaux automates 'Selecta' installés dans les quartiers d'habitation. Il n'y a strictement aucune raison d'autoriser la pose de tels distributeurs à l'endroit où cet appareil a été posé, et surtout sur le chemin de l'école. A croire que vous le faites exprès."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, répète que le rapport du Conseil communal qui répondait à la proposition de Mme C. Rouvenaz contient tous les éléments de réponse. Il n'y a pas d'ancienne politique et de nouvelle politique. La pratique est toujours la même.

- n° 123 de M. Pius Odermatt (PS) relative au coût du parking du Centre professionnel et à la participation de la Ville

Herr Pius Odermatt (SP) erklärt:

"Die Vereinigung des Kantonalen Berufsbildungszentrums (VKBZ) wird umgebaut und vergrössert. In diesem Rahmen wird ein unterirdisches Parking von 28 Plätzen erstellt, welches sich am Varis, unterhalb der Angeloz-Skulptur befindet und kurz vor dem Abschluss befindet. Es sei daran erinnert, dass die Stadt auf eine Erhöhung der Anzahl Parkplätze

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

von 100 auf 140 gedrängt hatte und in der Folge, der Bau dieses Parkings beschlossen wurde.

Da die Stadt einerseits wie andere Gemeinden durch den Kostenschlüssel direkt an der Finanzierung der VKBZ – beteiligt ist (25 % und 25 %) und andererseits der Gemeinderat in der Baukommission vertreten ist, habe ich folgende zwei Fragen:

- *Wieviel wird das Parking total kosten, d.h. inkl. Technik, Umgebungsarbeiten, Umzug der Skulptur, usw.?*
- *Wie gross ist der Anteil der Stadt an den gesamten Kosten?"*

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, remarque que la réponse à question de M. P. Odermatt se trouve presque dans la question elle-même. En effet, votre question porte sur l'Association cantonale pour le centre professionnel et concerne donc le Canton. Le peuple fribourgeois a accepté un crédit de 50 millions de francs. Indexé, le projet atteint 54 millions de francs et n'est pas encore achevé. Si vous désirez obtenir des détails et le coût exact de telle ou telle partie du bâtiment, il vous faut vous adresser à M. B. Vonlanthen, Directeur de l'Economie et de l'Emploi. La participation des communes est calculée en fonction du nombre d'élèves et d'apprentis en formation sur le territoire communal. Je ne suis pas en mesure de vous répondre en détail.

Herr Pius Odermatt (SP) erklärt:

"Ich bin mit der Antwort nicht zufrieden. Ich denke wir sollten hier Anspruch haben auf die Information, die Sie auch haben, das ist ein Teil des Budgets. Ich verstehe nicht, warum Sie diese Information vorenthalten.

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, précise que cette facturation figurera bien dans le budget, mais non pas sous une rubrique "Construction pour l'ACPC" mais sous les dépenses qui nous sont facturées par l'ACPC pour les apprentis, en fonction du nombre d'apprentis qui habitent la ville et du nombre d'apprentis et du nombre de lieux d'apprentissages sis sur le territoire de la ville.

- n° 124 de M. Stanislas Rück (PDC) relative aux façades de la salle de spectacle

M. Stanislas Rück (PDC) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"J'ai cru comprendre, lors d'une visite au chantier de la salle de spectacle, que les façades allaient être traitées par une isolation périphérique et un crépi d'une couleur grise ou beige foncé. Ma question :

Est-ce que ce choix est un vœu volontaire ou un choix imposé par de simples considérations économiques ?

Que l'on me comprenne bien. Je ne crois pas qu'un crépi sur isolation périphérique soit d'office moins approprié qu'un marbre de Carrare, mais au vu de l'impact important de la salle de spectacle bien percevable ces jours, je tiens à m'assurer que c'est bien le meilleur choix, celui qui fera ressortir au mieux les qualités intrinsèques du futur édifice."

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, déclare ce qui suit :

"En l'état, ce que je peux simplement dire, c'est que la couleur actuelle n'est pas la couleur définitive. Le crépi, oui, mais pas la couleur ! Il y aura tout prochainement des tests sur place pour voir la couleur appropriée. Pour ce qui est du matériau spécifique du crépi, je vous livrerai une réponse plus détaillée la prochaine fois."

- n° 125 de M. Stanislas Rück (PDC) relative à l'état de la chapelle de Saint-Léonard

M. Stanislas Rück (PDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"J'ai pu lire, dans la 'Feuille officielle' du 7 août 2009, que la propriété de la chapelle de Saint-Léonard allait passer d'une certaine personne privée à une autre personne privée. Cette chapelle, qui donne le nom de son saint patron au quartier, au cimetière et aux installations sportives, se trouve dans un état désolant. Tout le monde peut s'en rendre compte. Il suffit de la regarder.

D'où mes questions : que peut et qu'entend faire le Conseil communal pour l'entretien et la mise en valeur de cette chapelle qui fait partie de notre patrimoine ? Ne pourrait-on pas trouver, dans le cadre des nombreux projets qui sortent de terre dans le secteur, quelques pauvres sous pour alimenter un fonds d'entretien et de rénovation de cette chapelle ?

Pour ma part, je pense qu'une société qui néglige son passé n'est pas près de réussir son futur et qui sait – cela n'engage que moi – les résultats de notre équipe de hockey sur glace seraient peut-être meilleurs si la chapelle de son saint patron se trouvait dans un meilleur état !" (Rires. Applaudissements)

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, de s'écrier :

"Il faut prier Sainte Rita. C'est la patronne des causes désespérées !"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime comme suit :

"Ces dernières remarques me feraient dire, en tant que Directeur des Sports, qu'il faut tout faire pour rapidement restaurer cette chapelle. Cela dit, il s'agit effectivement d'une chapelle privée, comme vous l'avez vous-même relevé. Nous sommes intervenus à plus d'une reprise auprès des anciens propriétaires pour les inciter à rénover rapidement cette chapelle. Quand je dis nous, il s'agit à la fois des services de l'Edilité (architecte de Ville et inspecteur des constructions) et du Service cantonal des biens culturels (M. Castella). Jusqu'à présent, nous étions en attente d'une réponse des anciens propriétaires. Comme il y a eu un changement de propriétaire, nous allons contacter ces nouveaux propriétaires pour que des travaux soient entrepris rapidement.

Comme le Conseiller général S. Rück est membre de la commission du patrimoine qui siège la semaine prochaine, je mettrai ce point à l'ordre du jour pour voir où l'on en est exactement dans les diverses

Séance du 28 septembre 2009

Divers (suite)

démarches entreprises tant par les services communaux que cantonaux au sujet de la conservation de cette chapelle."

M. Stanislas Rück (PDC) manifeste sa satisfaction suite à cette réponse.

- n° 126 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

M. Pierre Marchioni (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Ma question concerne la répartition des frais d'administration des placements 2008, point 67b, à la page 20 du rapport de l'organe de révision.

D'après les informations que nous avons reçues en 2008, la gestion administrative du dossier devait s'effectuer, dès le 1^{er} janvier 2009, sur la base du système du 'Global custody'. Si je comprends correctement ce système, un gestionnaire est chargé de la totalité des travaux de gestion et les autres reçoivent un dédommagement défini à l'avance.

Je souhaite savoir comment ce dédommagement est réglé. je souhaite également savoir pourquoi, en 2009, le total des frais d'administration des placements est de 88'320,61 francs plus élevé qu'en 2008, alors que le total de la fortune gérée est de 12 millions de francs plus bas. A l'exemple de l'ex Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg, comment arrive-t-on à un total de 151'558,42 francs en 2008, alors que le total de 2007 faisait 60'128,15 francs ?

Je n'attends évidemment pas de réponse ce soir, mais je vous remercie d'avance d'une réponse détaillée."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente clôt la séance. Il est 00.05 heure, ce mardi 29 septembre 2009.

Fribourg, le 7 octobre 2009 AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Eva HEIMGÄRTNER

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI